

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

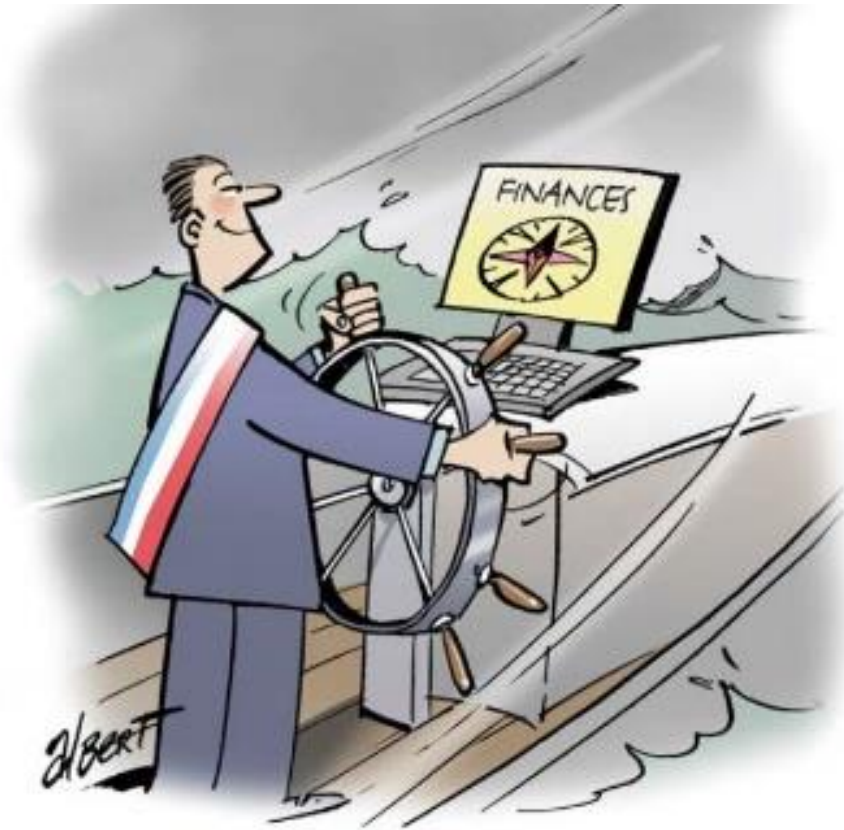


Illustration : Mémento du Maire / Ministère du Budget



## Table des matières

<b>1. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB)</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Situation générale économique et sociale</b> .....	<b>4</b>
2.1 Avertissement.....	4
2.2 Indicateurs et projections OCDE pour 2019 – 2020.....	4
2.3 Perspectives mondiales à l'automne 2018 .....	5
2.4 Perspectives économiques des finances publiques.....	5
2.5 La suppression de la taxe d'habitation.....	6
<b>3. Métropole Aix Marseille Provence</b> .....	<b>7</b>
3.1 Evolution des compétences métropolitaines.....	7
3.2 Le transfert de compétences .....	7
3.3 LE ROB métropolitain pour 2019.....	8
<b>4. Faits marquants 2018 et orientations 2019</b> .....	<b>10</b>
4.1 En bref ... ..	10
4.2 Perspectives 2019 .....	10
<b>5. Compte administratif prévisionnel 2018</b> .....	<b>12</b>
5.1 Compte administratif prévisionnel 2018.....	12
5.2 Les soldes financiers .....	12
<b>6. Budget primitif 2019</b> .....	<b>14</b>
<b>7. La section de fonctionnement</b> .....	<b>15</b>
7.1 Trajectoire générale.....	15
7.2 Evolution des recettes de fonctionnement .....	16
7.3 Evolution des dépenses de fonctionnement .....	20
<b>8. La section d'investissement</b> .....	<b>24</b>
8.1 Trajectoire générale.....	24
8.2 Evolution des recettes d'investissement .....	25
8.3 Evolution des dépenses d'investissement .....	26
8.4 Trésorerie investissements.....	27
8.5 Programme pluriannuel d'investissement communal.....	27
<b>9. L'état de la dette</b> .....	<b>28</b>
9.1 Les emprunts en cours .....	28
9.2 Etat des équilibres financiers.....	29
9.3 Indicateurs graphiques d'évolution .....	30
9.4 Profil de l'endettement jusqu'en 2028.....	31
9.5 Zoom sur la renégociation de la dette.....	31
<b>10. Données relatives aux ressources humaines</b> .....	<b>33</b>
10.1 Politique managériale générale .....	33
10.2 Répartition des effectifs selon les statuts.....	34
10.3 Répartition des effectifs selon les filières.....	34
10.4 Pyramide des âges tous statuts confondus .....	35
10.5 Evolution des rémunérations et contributions .....	35
10.6 Données économiques .....	35
10.7 Temps de travail et heures supplémentaires.....	38
<b>11. Données relatives à l'Ecoquartier Ballon</b> .....	<b>40</b>
11.1 Rappels.....	40
11.2 Prévisions d'investissement pour 2019.....	40
11.3 Plan prévisionnel de trésorerie .....	40
<b>12. Annexe 1 : glossaire</b> .....	<b>42</b>
<b>13. Annexe 2 : données &amp; statistiques INSEE</b> .....	<b>43</b>
13.1 Tranches d'âges et personnes vivant seules.....	43
13.2 Catégories socio-professionnelles : .....	44
13.3 Logement.....	47
13.4 Formations – études.....	48
13.5 Entreprises.....	49
13.6 Revenus.....	50

# 1. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB)

Le rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) devant faire l'objet d'un débat, est une formalité substantielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité et ce, préalablement au vote du budget primitif. Il est obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise ainsi les choses en rappelant, tout d'abord, que les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, doivent relater les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre communes et EPCI.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la 1<sup>ère</sup> étape de ce cycle. Le Rapport d'Orientations Budgétaires a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

S'agissant plus particulièrement de Meyreuil, cette présentation est l'occasion pour la municipalité :

- D'évoquer les grandes orientations ;
- De rendre compte de la maîtrise et la bonne santé des finances communales ;
- Et, malgré le contexte métropolitain, les transferts de compétences, leurs incidences sur les projets d'investissements et la suppression de la taxe d'habitation, de présenter les moyens de financer les projets et politiques publiques mis en place.

**Nota :** Le contenu et la structure de ce document est inspiré des propositions de la DGCL du Ministère de l'Intérieur.

## 2. Situation générale économique et sociale

### 2.1 Avertissement

A ce stade, il semble important de signaler que le Projet de Loi de Finances 2019 déposé à l'Assemblée Nationale fin septembre 2018, fait toujours l'objet de débats. Les conséquences de la crise dite « des gilets jaunes » devraient amener le gouvernement à modifier ses prévisions en particulier celles concernant les perspectives économiques et les finances publiques. Ce ralentissement devrait briser l'élan, déjà modeste, pris par l'économie française pour aborder 2019.

D'ici l'adoption du budget - le projet de loi de finances rectificatives est annoncé pour le premier semestre 2019 - des ajustements ou des modifications sont, peu ou prou, susceptibles d'impacter financièrement les territoires.

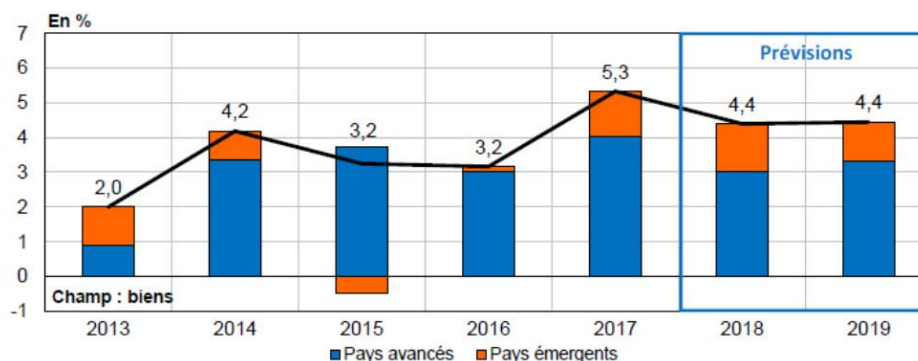
### 2.2 Indicateurs et projections OCDE pour 2019 – 2020



## 2.3 Perspectives mondiales à l'automne 2018

La demande de biens et de services adressée à la France ralentirait mais resterait dynamique. Le commerce mondial perdrait légèrement en dynamisme, progressant de +5,3 % en 2018 puis de +4,4 % en 2019 après +5,3 % en 2017 mais ralentirait plus fortement en 2018 que le commerce mondial, davantage affectée par le moindre dynamisme des échanges européens. Les aléas autour de ce scénario demeurent importants (*Sources Trésor-Éco n°227*).

Infographie de la demande mondiale adressée à la France (croissance et contributions par zone) :



## 2.4 Perspectives économiques des finances publiques

Certains facteurs globaux sont source de risques pour l'ensemble de l'économie mondiale, au premier rang desquels la montée des tensions protectionnistes entre les États-Unis et leurs principaux partenaires commerciaux. L'accélération de la demande mondiale combinée aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient et à l'action concertée de certains pays producteurs ont également entraîné de fortes fluctuations du prix du pétrole qui est passé en un an de 44 € le baril en août 2017 à 64 € en juillet 2018 pour revenir à 47 € fin décembre 2018 (*Sources PLF2019*).

Des risques financiers significatifs demeurent au niveau global, bien que les établissements financiers aient amélioré leur position, du fait de dettes publiques et privées atteignant des niveaux inédits tant dans les économies avancées qu'émergentes, et particulièrement en Chine. Cette situation rend ces économies plus vulnérables à une hausse des taux notamment en cas de resserrement de la politique monétaire plus rapide en lien avec la hausse de l'inflation. La croissance française a été de +2,3% en 2017, alors que le gouvernement misait sur une prévision à +1,7%. Mais l'embellie ne sera vraisemblablement que de courte durée car l'OCDE évalue la progression du PIB français à +1,6% en 2018 et +1,8% en 2019 (*Sources PLF2019*).

Les hypothèses d'élaboration du PLF 2019 (Projet de Loi de Finances pour 2019) sont de +1,7% pour le PIB, le gouvernement escomptant la poursuite de la reprise en zone euro, la croissance de la demande mondiale et une inflation fixée à 1,8% en 2018 et 1,4% en 2019 soutenue par les prix du tabac et du pétrole (*Sources PLF2019*).



## 2.5 La suppression de la taxe d'habitation

Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de trois milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis. Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020.

Le devenir de la fiscalité locale devrait à priori être arrêté avant le projet de loi de finances rectificatives annoncé pour le premier semestre 2019. A ce jour, les collectivités ne disposent donc que des pistes de réflexion dévoilées via le rapport de la mission Richard/Bur du printemps dernier et qui sont :

- Transfert de la part départementale de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) aux communes et EPCI au prorata de leurs anciennes recettes de TH (Taxe d'Habitation) avec mise en place d'un système de garantie des ressources pour lisser cette ressource entre les communes et EPCI (péréquation horizontale),
- Transfert intégral de la TFPB aux seules communes qui deviendraient l'échelon unique de prélèvement de la taxe avec là aussi un mécanisme de compensation entre les communes sur-dotées et sous-dotées. Les EPCI pourraient bénéficier d'une fraction d'un impôt national (type TVA mais avec perte du pouvoir de taux),
- Transfert d'une fraction d'un impôt national aux communes et aux EPCI. Le risque de voir alors évoluer les règles de répartition de cette fraction aux dépens des communes ne peut être écarté.

La position défendue par les Maires des Bouches-du-Rhône serait que la compensation promise par l'Etat ne soit pas figée à l'année N-1 de la mise en place de la suppression, comme ce fut le cas pour la taxe professionnelle en son temps, mais qu'elle soit indexée sur les nouvelles constructions.

Pour 2018, pour la commune de Meyreuil, 2 383 logements sont assujettis à la TH ce qui représente un volume de cotisation brute de 1 622 330 € mis en recouvrement, avec :

- 743 115 € à destination de la commune soit 46 % du total ;
- 850 504 € à destination de la Métropole soit 52 % du total ;
- 28 711 € de frais de gestion soit 2 % du total.

Pour information, la suppression de la TH 2018 a concerné 1 216 logements ce qui représente un volume brut de cotisations de **191 971 €** (qui sont, pour l'instant, compensées par l'Etat).

## 3. Métropole Aix Marseille Provence

### 3.1 Evolution des compétences métropolitaines

Cahin-caha, la Métropole Aix Marseille Provence se met progressivement en ordre de marche. Selon les dispositions de la loi NOTRe, la Métropole exerce toutes les compétences obligatoires qui étaient jusqu'alors exercées par les communes, à l'exception – provisoirement - de la voirie. Par conséquent, depuis le 1er janvier 2018 les compétences métropolitaines regroupent :

- Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale ;
- Assainissement / eau potable / eaux pluviales ;
- Services d'incendie et de secours et Service public de défense extérieure contre l'incendie ;
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

### 3.2 Le transfert de compétences

Suite aux travaux de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) les charges liées à ces transferts de compétences sont imputées sur l'attribution de compensation de la commune (AC) en 2018 selon le tableau ci-dessous.

<b>Compétence</b>	<b>Dépenses 2018</b>	<b>AC 2018</b>	<b>Mode de gestion</b>
<i>Aires de stationnement</i>	-6 353	-6 353	MAMP
<i>Zones d'activités</i>	-	-	Convention de gestion
<i>Promotion du tourisme</i>	-	-	Sans objet pour Meyreuil
<i>Plan Local d'Urbanisme (1)</i>	-5 480	-23 739	MAMP depuis 30/06/2018
<i>Assainissement / Eau (2)</i>	-	-	Transfert de la DSP
<i>Eaux pluviales</i>	-40 000	-57 519	Convention de gestion
<i>Services incendie et secours</i>	-406 933	-406 933	MAMP
<i>DECI</i>	-18 000	-25 000	Convention de gestion
<i>Concession Gaz – Elec (3)</i>	-629	-629	MAMP
<i>GEMAPI (4)</i>	-8 643	-8 643	MAMP
<b>Total</b>	<b>-486 038</b>	<b>-528 816</b>	

(1) : Hors Ecoquartier de Ballon dont nous conservons la maîtrise (opération pour compte de tiers)

(2) : Transfert de la DSP Eau – Assainissement (SAUR) au 1<sup>er</sup> janvier 2018

(3) : Compétence jusque-là exercée par le SMED13 dont Meyreuil était membre délibérant.

(4) : Compétence jusque-là exercée par le SABA dont Meyreuil était membre délibérant.

D'ici 2020, le champ des compétences de la MAMP devrait continuer à évoluer et par là, impacter mécaniquement le périmètre budgétaire de la Commune de Meyreuil.

**Définition transfert de compétence** : la compétence donnée à un EPCI par l'une de ses communes membres entraîne le dessaisissement corrélatif et total de cette dernière, en ce qui concerne ladite compétence. Il résulte de ce principe que la commune dessaisie ne peut plus exercer elle-même la compétence, ni verser de subventions à l'EPCI au titre de cette compétence.

Pour toute charge transférée, les dépenses et les recettes liées à l'exercice de cette compétence n'apparaissent plus dans le budget général.

**Définition convention de gestion** : la commune continue d'exercer la compétence d'ordre et pour compte de l'EPCI via une convention de gestion. Les écritures correspondantes restent dans le budget général mais doivent faire l'objet d'une journalisation séparée (opération).

**Calcul de la CLET pour les dépenses de fonctionnement** : (PLU par exemple) évaluées d'après leur coût réel tel qu'il est constaté lors des 3 derniers exercices précédant le transfert de compétences.

**Calcul de la CLET pour les dépenses liées à des équipements** : (DECI par exemple) réalisée sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre, le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement, les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

### 3.3 LE ROB métropolitain pour 2019

Ce qu'il faut retenir, s'agissant de la structuration budgétaire :

- Centralisation au budget principal métropolitain des dépenses propres au fonctionnement de l'administration (moyens généraux, informatiques, communication, gestion des ressources humaines) ;
- Suppression du budget principal métropolitain centralisé (BPMC) et évolution des 6 budgets métropolitains fractionnés (BPMF) vers un budget principal métropolitain (BPM) avec 6 composantes, une par territoire, le BPM enregistrant les crédits budgétaires dont la gestion et l'exécution sont assurées par les agents positionnés sur ce territoire ;
- Création d'un budget annexe GEMAPI.

La préparation budgétaire se trouve encadrée par la trajectoire financière fixée par le Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal (PGFF), à savoir notamment :

- Recours maximal à l'emprunt fixé à 23% ;
- Encours de dette du budget principal plafonné à 1,9 Md€ au 31/12/2020 ;
- Capacité de désendettement n'excédant pas 10 ans ;
- Autofinancement minimal de 39% ;



S'y ajoutent les contraintes d'évolution des dépenses de fonctionnement fixées par la contractualisation avec l'Etat décidée en juin 2018 et limitant à 1,35% le taux global d'évolution des dépenses de fonctionnement entre deux exercices, soit un montant plafond de 714,7 M€ au titre de l'exercice 2019. A défaut de respect de ce seuil, la Métropole se verra appliquer une pénalité correspondant à 75% de l'écart constaté et plafonné à 2% de ses recettes réelles de fonctionnement. Les grandes tendances pour 2019 :

- Stabilité des recettes de fonctionnement grâce au dynamisme des bases fiscales. Le levier fiscal ne sera pas actionné.
- 10 M€ de réduction des produits des services liés à la mise en place, dans un objectif de sincérité budgétaire et d'harmonisation des pratiques, de la facturation directe aux budgets annexes concernés des charges de personnel leur incombant ;
- Evolution contrôlée des dépenses de fonctionnement tant pour satisfaire aux impératifs de la contractualisation que dans un objectif de gestion rigoureuse des deniers publics ;
- Réduction de 2,9% des crédits dédiés aux charges à caractère général, aux subventions et participations et aux charges exceptionnelles par rapport aux crédits votés en 2018 (post budget supplémentaire) ;
- Effort complémentaire d'économies de 2,9% attendu des territoires ;
- Evolution de la masse salariale du budget principal limitée à 2% ;
- Renforcement du dispositif de recherche de subventions et de mobilisation des fonds ;
- Recul des recettes d'investissement hors emprunt avec la diminution prévue du FCTVA.
- Montée en puissance des dépenses d'investissement avec un montant cible de 459 M€ par rapport à 407 M€ au budget primitif 2018, hors nouveau dispositif permettant de bonifier l'enveloppe d'investissement en cas d'obtention de subventions de niveau exceptionnel
- La santé financière de la collectivité : A horizon 2020, les engagements pris au PGFF en matière d'encours de dette et de capacité de désendettement sont respectés.

## 4. Faits marquants 2018 et orientations 2019

### 4.1 En bref ...

A titre liminaire, il convient de préciser que nous sommes aujourd'hui, au niveau national et plus particulièrement métropolitain, dans une situation inédite, voire chaotique, sur le plan budgétaire, politique et social. En effet, des compétences ont été transférées à la Métropole... qui nous les a rendues par le biais de conventions de gestion...et, aujourd'hui, une porte a été réentrouverte quant à une possible restitution des compétences de proximité aux Maires....

La Métropole a dû faire face à un changement dans son mode de gouvernance, avec, de surcroît, une probable mais non encore actée, fusion entre la métropole et le département, et des incertitudes quant au mode de scrutin métropolitain à venir.

Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, la municipalité est déjà largement engagée dans une approche économique et comptable de plus en plus analytique avec le corollaire d'une implication de tous les instants et à tous les niveaux notamment, depuis 2016, par la mise en place de procédures internes strictes, de prévisions annuelles par service, en investissement et fonctionnement, toutes soumises à arbitrage et validation formelle par la Direction Générale des Services, la Direction des services financiers, le Maire et/ou l'Adjoint aux finances par délégation.

Tout ce qui est fait, n'est plus à faire, dit-on ... C'est ainsi que nous nous devons de continuer d'être proactifs concernant les projets qui touchent directement la qualité de vie des Meyreuillais, le logement et l'emploi et ce, afin de les ancrer aujourd'hui, plutôt que demain, dans un avenir incertain, plus difficilement maîtrisable et/ou décidé par d'autres, les instances métropolitaines par exemple.

### 4.2 Perspectives 2019

Pour la commune de Meyreuil, les perspectives 2019, élaborées sur la base d'hypothèses réalistes en évitant le recours à l'emprunt et l'augmentation des taxes locales, témoigne une nouvelle fois de la maîtrise des finances communales et de la volonté de l'équipe municipale de maintenir la qualité des services offerts à la population, tout en préservant son pouvoir d'achat et en favorisant le développement économique.

Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit ... Les engagements de la campagne électorale de 2014 seront tenus voire dépassés avec, en particulier pour 2019 :

#### **Une politique environnementale responsable et vertueuse :**

- Migration programmée de notre parc automobile vers des véhicules électriques ;
- Poursuite du remplacement de l'éclairage public par des Leds, plus efficaces et surtout moins gourmand en énergie. La même démarche est engagée dans les bâtiments publics.
- Mise en place du parc photovoltaïque du Defens pour une mise en service avant fin 2019 avec l'effet de ses premières recettes à partir de 2020.
- Installation de bornes de recharges pour véhicule électrique sur le domaine public et au sein de notre parc de véhicules communaux.

### **La préservation de notre patrimoine :**

- Réhabilitation / sauvegarde de la Bastide de Valbrillant (façade, toiture, menuiserie, zinguerie)
- Etanchéité du toit terrasse de la cantine de l'école Virgile Arène
- Réfection de la façade et de l'entrée de l'Ecole d'Arts et de Musique

### **Les travaux**

- La construction de deux courts de tennis, d'un padel ;
- La réfection du plateau sportif de l'école Virgile Arène ;
- La poursuite du développement des infrastructures de l'Ecoquartier de Ballon.

### **L'information du public**

- La mise en place d'un panneau lumineux d'informations communales.

### **Les actions socio-culturelles**

- A l'heure où se développent les égoïsmes, la vitalité et le dynamisme des bénévoles et des membres associatifs n'est plus à démontrer. Nous continuerons donc à les aider et à agir pour favoriser le lien social et l'attractivité de notre commune ;
- Avec une réalité socio-économique de plus en plus dure pour beaucoup de gens, nous maintiendrons nos actions pour une meilleure solidarité envers les plus fragiles.

### **La culture**

- Continuer à offrir aux Meyreuillais des spectacles et animations de qualité pour les petits et les grands et pour tous les goûts ;
- Favoriser la pratique de la lecture avec la Médiathèque, dont nous avons fêté les 30 ans, et qui joue un si grand rôle à Meyreuil ;
- Dynamiser le festival de Valbrillant.

### **La montée en puissance de l'Ecoquartier de Ballon**

- La prolongation du mur anti-bruit ;
- La nouvelle école communale Robert LAGIER ;
- La Résidence seniors à loyers modérés ;

### **Le développement économique :**

- Continuer à être moteur pour le développement économique car nous savons que ce sont les entreprises qui créent la richesse et l'emploi.
- Agir pour une ouverture rapide de la zone du Sarret de 28 ha à vocation industrielle ;
- S'inscrire pleinement dans le Contrat gouvernemental de Transition Ecologique qui va se mettre en place suite à la décision de la fermeture de la centrale charbon pour 2022 ;
- Avec la création du groupe de travail HyNoGaMe, Meyreuil est déjà force de proposition pour la reconversion du site en particulier pour le développement d'une filière hydrogène pour une mobilité propre.

## 5. Compte administratif prévisionnel 2018

### 5.1 Compte administratif prévisionnel 2018

Les économies de gestion réalisées et les excédents exceptionnels de 2018 vers 2019 vont permettre de compléter le financement de l'Ecoquartier de Ballon sans devoir faire appel à l'emprunt.

Les comptes administratifs seront présentés lors du Conseil municipal de mars 2018. Pour l'heure, à titre prévisionnel, car le contenu des budgets locaux est tributaire de données transmises par les services de l'Etat, le compte administratif de 2018 devrait se présenter comme suit :

	Recettes 2018	Dépenses 2018	Excédents
<i>Fonctionnement</i>	9 682 056	8 313 994	1 368 062
<i>Investissement</i>	5 505 633	3 281 903	2 223 729
<i>Total</i>	<b>15 187 689</b>	<b>11 595 897</b>	<b>3 591 791</b>

Le total des excédents peut se décomposer ainsi :

- **1 368 062 €** sont issus des économies de gestion de 2017/2018 et des ressources non consommées. Ils resteront dans la section de fonctionnement pour 2019.
- **2 223 729 €** sont issus des excédents des budgets annexes eau & assainissement, payé par les Meyreuillais, qui n'ont pas été transférés à la Métropole (C.F délibération du 14 mars 2018).

### 5.2 Les soldes financiers

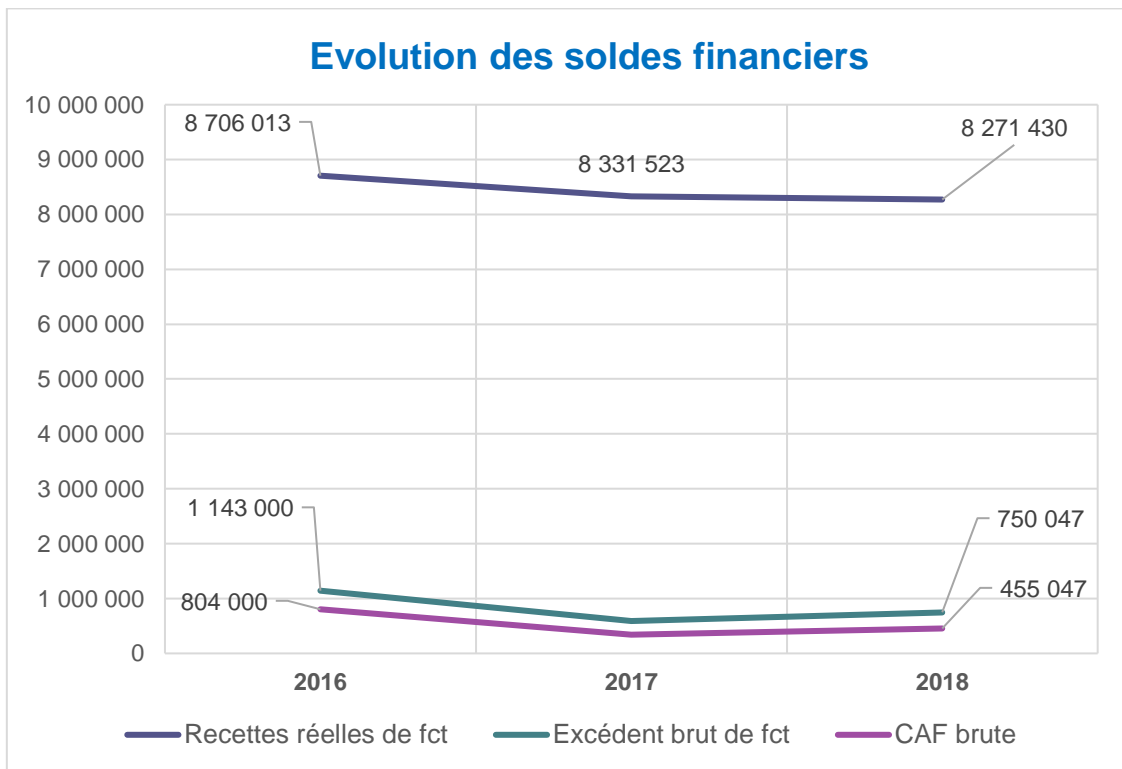
**En Euros courants**, avant report des excédents sur l'année suivante :

<i>Soldes financiers</i>	2016	2017	2018
<i>Recettes réelles de fonctionnement (1)</i>	8 706 013	8 331 523	8 271 430
<i>Excédent brut de fct (2)</i>	1 143 000	590 000	750 047
<i>CAF (3)</i>	804 000	341 000	455 047
<i>Taux d'épargne brute %</i>	13,48 %	7,31 %	9,07 %

- (1) Voir détails au paragraphe 6 ci-après
- (2) Epargne brute : Epargne de gestion minorée des intérêts de la dette
- (3) CAF = Capacité d'Auto-Financement : représente l'excédent résultant du fonctionnement ; elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

**Il est à noter que les soldes financiers se sont légèrement améliorés entre 2017 et 2018 malgré un transfert de compétence négatif.**

D'une année sur l'autre, les variations des soldes financiers restent homothétiques, largement positives et témoignent de la bonne santé financière de la ville de Meyreuil.



## 6. Budget primitif 2019

Pour 2019, le budget primitif, par section et par chapitre, qui sera présenté lors du CM de mars, devrait se présenter comme suit :

### Section de fonctionnement

	Recettes	Dépenses
011 Charges à caractère général	-	2 313 000
012 Charges de personnel	-	4 900 000
65 Charges de gestion courante	-	408 000
66 Intérêt de la dette	-	247 926
67 Charges exceptionnelles	-	55 601
68 Amortissements	-	545 996
Prélèvements sur la fiscalité		204 993
021 Virement à la section d'investissement		824 058
6419 Remboursement / rémunération du personnel	109 653	
70 Produits des services	399 340	-
73 Impôts et taxes	6 998 986	-
74 Dotations, Participations	452 101	-
75 Autres Produits	100 100	-
77 Produits exceptionnels	71 332	
002 Excédents	1 368 062	-
<b>Total</b>	<b>9 499 574</b>	<b>9 499 574</b>

### Section d'investissements

	Recettes	Dépenses
13 Subventions transférées		69 332
16 Emprunts et dettes assimilés	-	309 875
20 Immobilisations incorporelles	-	210 350
21 Immobilisations corporelles	-	2 341 728
66 Immobilisations en cours	-	3 942 617
Opérations en attente d'affectation		720 881
Opérations pour compte de tiers	889 784	889 784
238 Avances	100 000	100 000
023 Virement de la section investissement	824 058	
024 Produits de cessions	5 000	-
13 Subventions	3 466 000	-
10 Dotations	530 000	-
28 Amortissements	545 996	-
002 Excédents	2 223 729	-
<b>Total</b>	<b>8 584 567</b>	<b>8 584 567</b>



## 7. La section de fonctionnement

### 7.1 Trajectoire générale

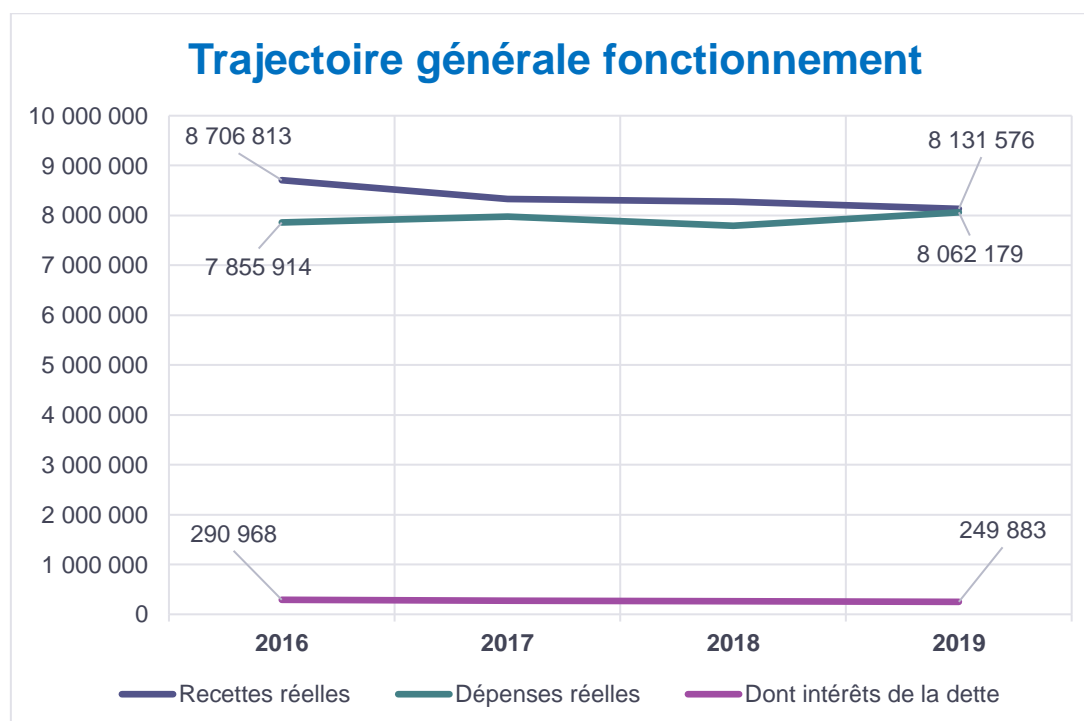
Pour le chapitre fonctionnement, les dépenses réelles de la Ville de Meyreuil restent stables et maîtrisées avec un poids relatif de la dette en baisse constante.

Les montants indiqués sont **TTC en Euros courants**. Les montants des recettes et dépenses réelles sont conformes à la nomenclature M14 (DRF = Dépenses Réelles de Fonctionnement) :

- Hors excédent, immobilisations et opérations d'ordre et budget annexe cimetière ;
- Hors budgets annexes eau et assainissement puisque transférés à la Métropole.

<i>Fonctionnement</i>	2016	2017	2018	Prév. 2019
<i>Recettes réelles (1)</i>	8 706 013	8 331 523	8 271 430	8 131 576
<i>Dépenses réelles (2)</i>	7 855 914	7 977 285	7 792 339	8 062 179
<i>Dont intérêts de la dette</i>	290 968	277 285	264 191	249 883
<i>% Evolution dépenses v/s N-1</i>	0 %	1,54 %	-2,32%	3,46 %
<i>Poids intérêts dette v/s recettes</i>	3,34 %	3,33 %	3,20 %	3,08 %

- (1) Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.
- (2) Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement. A ces dépenses, sont retirés les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux.



Meyreuil n'est pas concernée par les contrats financiers Etat-Collectivités de 2018 limitant à 1,2 % les dépenses de fonctionnement. Toutefois, la moyenne des exercices montre que la ville de Meyreuil reste en dessous de cette limite.

## 7.2 Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement comprennent les taxes payées par les contribuables (taxes foncières et d'habitation par exemple), les participations des usagers (restauration scolaire, accueil de loisirs, locations de salles...), les dotations de l'Etat et les compensations métropolitaines. Hors report des excédents de fonctionnement, les montants indiqués sont **TTC en Euros courants** sur les mêmes bases que précédemment.

<i>Recettes</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Prév. 2019</b>
<i>Dotations de l'Etat (1)</i>	333 883	215 583	168 330	215 687
<i>Impôts locaux (2)</i>	3 002 956	3 056 923	3 341 666	3 415 000
<i>Fiscalité indirecte (3)</i>	763 793	637 377	758 976	743 000
<i>Produits divers (4)</i>	757 267	768 066	714 734	699 340
<i>Compensation MPAM (5)</i>	3 322 269	3 322 269	2 854 763	2 854 763
<i>Divers (6)</i>	525 845	331 305	432 961	139 637
<i>Total</i>	<b>8 706 013</b>	<b>8 331 523</b>	<b>8 271 430</b>	<b>8 131 576</b>
<i>% évolution des recettes / N-1</i>	0	- 4,07 %	- 0,72 %	- 1,28 %
<i>En € par habitant (7)</i>	1 623	1 529	1 427	1 403

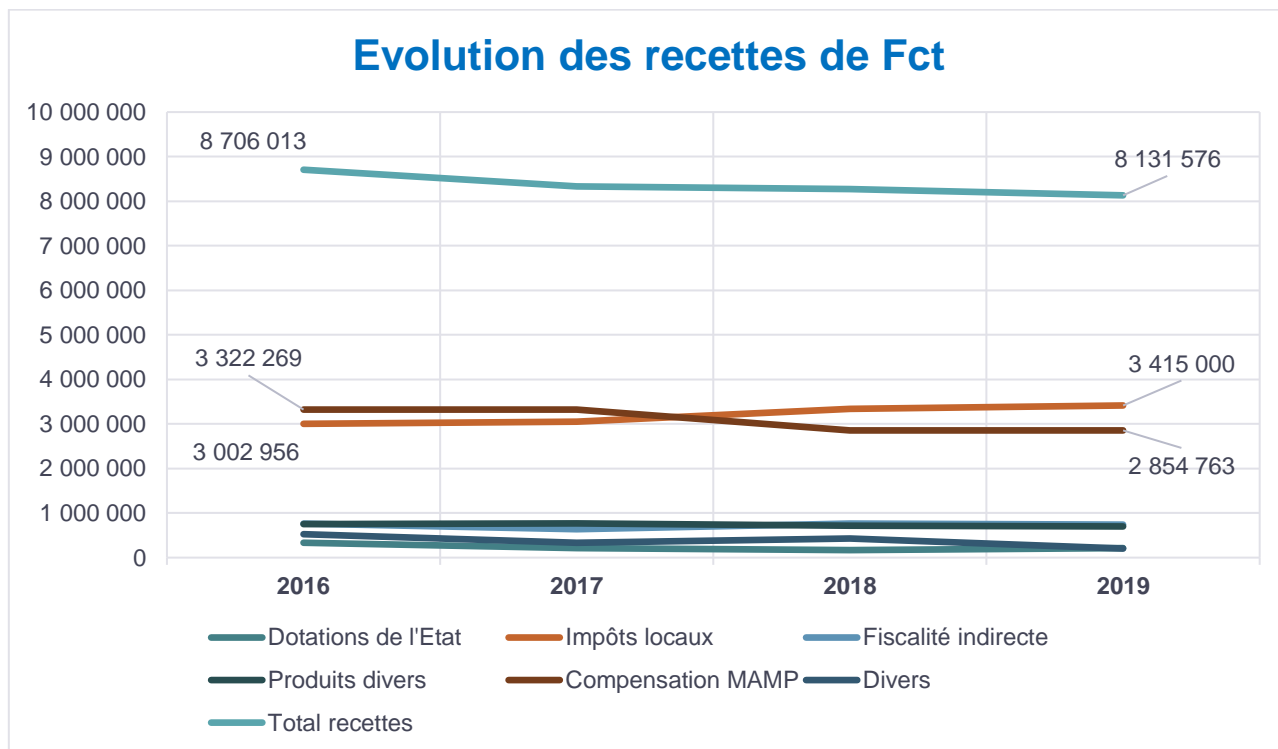
- (1) DGF + DGD + FNGIR + DCRTP + FPIC + DSR
- (2) TF + TH + TFNB + divers (logements vacants, terrains nus constructibles, etc. ;
- (3) Droits de mutation + TCFE, taxes séjour + TLPE
- (4) Participations aux services, halte-garderie, crèche, cantine, locations salles, RODP et participation CAF
- (5) Attribution de compensation Métropole
- (6) Loyers locaux communaux + remboursement rémunération de personnel, produits divers, produits exceptionnels, cessions.
- (7) Population considérée 5 363 ha pour 2016, 5 447 ha pour 2017 et 5 796 h pour 2018/2019.

Malgré le transfert d'une partie de l'AC, les recettes de fonctionnement n'ont diminué que de 0.72%.

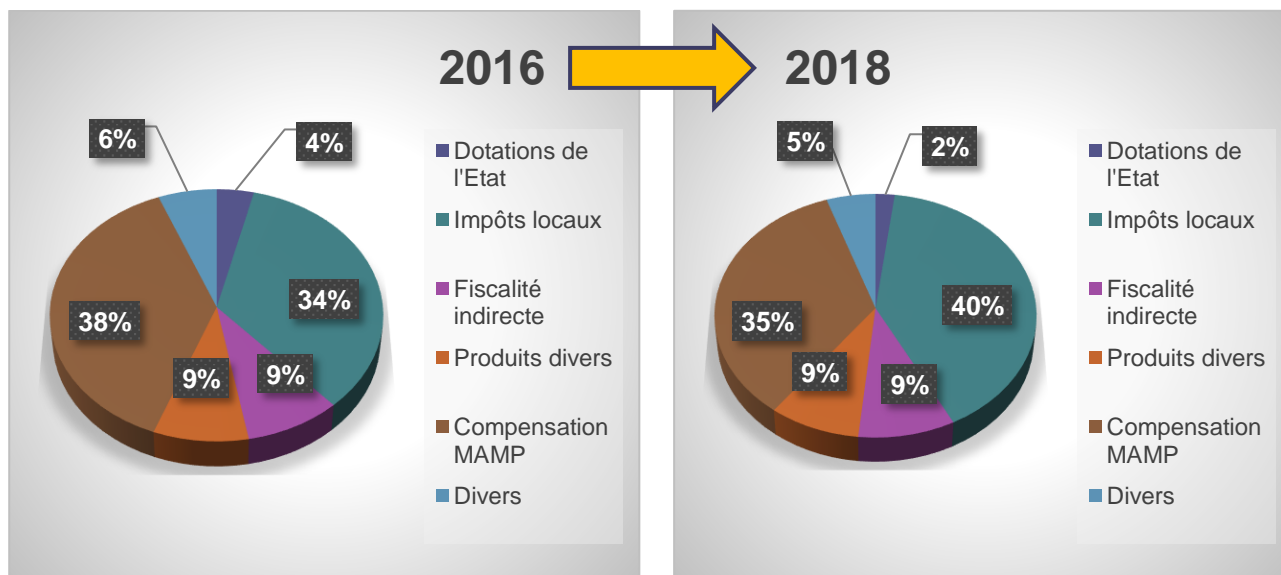
Cet effet devrait s'effacer en 2019 malgré une prévision à la baisse.

Les recettes de fonctionnement sont à la baisse pour ce qui concerne l'attribution de compensation et les dotations de l'Etat. Au fil du temps, en %, les ressources fiscales locales prennent de plus en plus d'importance corrélativement à la contraction des dotations et compensations. En volume, son évolution est bien évidemment liée au nombre de nouveaux foyers fiscaux qui s'installent - ou vont s'installer - sur la commune ce qui tend à compenser cet effet. Ce simple fait prouve la pertinence de notre politique de développement.

**Sous forme de graphe :**



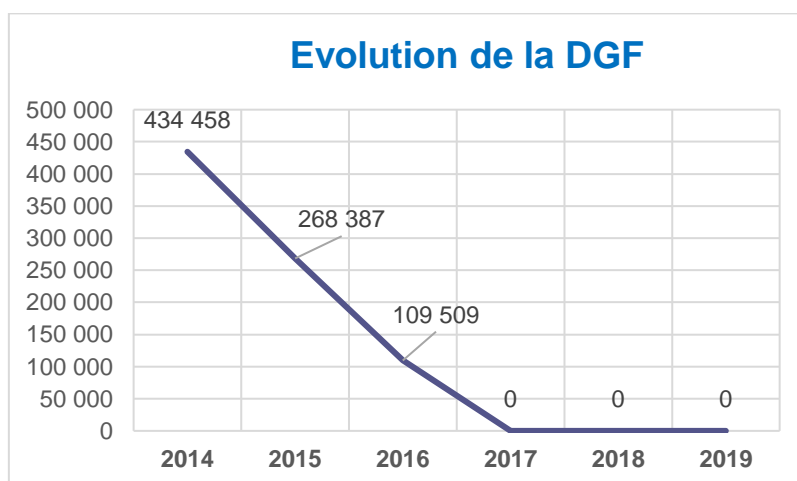
**Evolution de la répartition des recettes de fonctionnement 2016 – 2018**



### Zoom sur les dotations de l'Etat

La DGF de l'Etat est versée à la section de fonctionnement. Si à l'origine, il ne s'agissait que d'un « gel » provisoire, les baisses de dotations sont devenues au cours des années de plus en plus franches. Entamée en 2011, le « serrage de ceinture » a perduré jusqu'à sa suppression en 2017.

<b>Recettes</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Prév. 2019</b>
<i>DGF</i>	434 458	268 387	109 509	0	0	0



Il est important de noter aussi la baisse du FPIC de 20 % par rapport à 2018 (39 786 € en 2017).

### Zoom sur les impôts locaux

Contrairement à certaines communes qui, par anticipation ou opportunisme, ont décidé d'augmenter les taxes locales pour compenser la suppression de la TH, et, compte tenu de la bonne tenue des équilibres financiers, la commune de Meyreuil n'augmentera pas la fiscalité locale pour l'exercice 2019 et ce, pour la onzième année consécutive.

<b>En %</b>	<b>Meyreuil</b>	<b>Moy. Département</b>	<b>Moy. France</b>
<i>Taxe habitation</i>	9,11 %	15,74 %	15,13 %
<i>Taxe / foncier bâti</i>	17,01 %	22,36 %	20,85 %
<i>Taxe / foncier non bâti</i>	26,19 %	47,16 %	52,44 %

<b>Bases en € /ha (1)</b>	<b>Meyreuil</b>	<b>Moy. Département</b>	<b>Moy. France</b>
<i>Taxe habitation</i>	1 460	1478	1330
<i>Taxe foncier bâti</i>	2 419	1198	1251
<i>Taxe / foncier non bâti</i>	11	24	26

<b>Produit fiscal en € /ha</b>	<b>Meyreuil</b>	<b>Moy. Département</b>	<b>Moy. France</b>
<i>Taxe habitation</i>	133	233	201
<i>Taxe foncier bâti</i>	411	268	261
<i>Taxe / foncier non bâti</i>	11	24	16

(1) Etabli par les services des impôts, la base est issue de la valeur locative cadastrale du logement et de ses dépendances (garage, jardin, piscine...). Cette valeur est supposée représenter le prix que pourrait rapporter le bien s'il était loué aux conditions de marché. Pour information, la base n'est pas réactualisée depuis 1970.

### Comparaison avec les communes des Bouches du Rhône de même niveau démographique

<i>Base ha</i>	<i>Ville</i>	<i>TH</i>	<i>TFB</i>	<i>TFNB</i>
6 173	LA BOUILLADISSE	23,36	25,17	90,67
5 559	ENSUES LA REDONNE	16,17	29,45	35,91
5 992	MALLEMORT	8,97	7,12	30,60
5 495	MEYREUIL	<b>9,11</b>	<b>17,01</b>	<b>26,19</b>
5 836	NOVES	11,28	18,13	46,54
5 521	PEYPIN	23,30	20,35	91,55
5 647	LE PUY SAINTE REPARADE	11,64	17,09	48,81
5 563	LA ROQUE D'ANTHERON	14,18	22,32	43,9
5 600	ROQUEFORT LA BEDOULE	15,32	17,06	29,72
5 684	SAINT-CANNAT	14,70	21,90	39,00
6 033	SAINT-MITRE LES REMPARTS	10,81	28,5	48,25
5 674	SIMIANE-COLLONGUE	19,00	22,5	33,12
5 418	VENTABREN	14,22	20,66	45,50

Par rapport aux communes environnantes :

<i>Base ha</i>	<i>Ville</i>	<i>TH</i>	<i>TFB</i>	<i>TFNB</i>
20 126	GARDANNE	22,08	22,26	34,92
14 667	BOUC BEL AIR	19,94	22,79	32,29
146 192	AIX EN PCE	18,94	17,64	12,37
9 928	FUVEAU	19,50	21,02	37,00

La santé financière de la ville et la politique du maintien du pouvoir d'achat a également permis de maintenir l'exonération de deux ans sur le foncier bâti dont bénéficient les nouveaux propriétaires.

#### Zoom sur la fiscalité indirecte

- La TCFE, 199 844 € en 2018, devrait augmenter proportionnellement à l'augmentation du bâti ;
- La TADM, 411 295 € en 2018, varie de manière aléatoire, en fonction des transactions immobilières ;
- La TLPE, en 2018, a baissé de 75 274 € par rapport à 2016 suite à l'interdiction des grands panneaux publicitaires par le Règlement Local de Publicité dont la finalité reste la préservation de l'environnement.
- Le revenu de la taxe de séjour reste stable autour de 80 000 € avec une prévision à la hausse pour 2019 compte-tenu de la nouvelle réglementation applicable aux plateformes de location en ligne et de leur nouveau mode de gestion.

### Zoom sur les produits divers :

Aucune augmentation notable ces dernières années :

- Depuis 2005, le tarif de la restauration scolaire n'a pas augmenté. Par rapport aux communes environnantes :

<i>Ville</i>	<i>Prix repas</i>
BEAURECUEIL	3,30 €
SIMIANE	2,85 €
FUVEAU	3,20 €
MEYREUIL	2,04 €

- Les tarifs de la crèche et du multi-accueil sont règlementés par la CAF
- Les recettes de location de salles, 6 000 € en 2017, devraient rester stable pour 2019.

### 7.3 Evolution des dépenses de fonctionnement

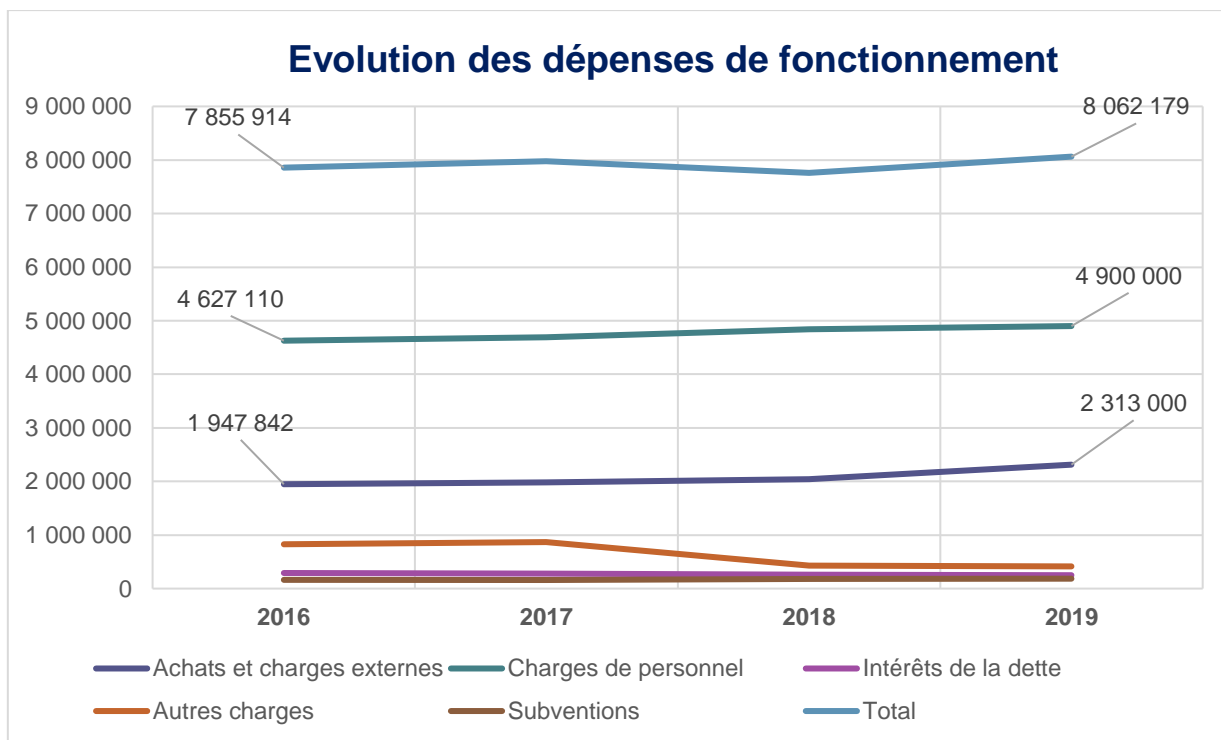
Les dépenses de fonctionnement sont les charges telles que les charges de personnel, les locations d'équipements, les charges liées aux écoles, les subventions aux associations et les intérêts de la dette. Les montants indiqués sont **TTC en Euros courants** sur les mêmes bases que précédemment.

<i>Dépenses</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Prév. 2019</b>
<i>Achats et charges externes</i>	1 947 842	1 979 307	2 043 833	2 313 000
<i>Charges de personnel</i>	4 627 110	4 687 927	4 844 067	4 900 000
<i>Intérêts de la dette</i>	290 968	277 836	264 191	249 883
<i>Autres charges (1)</i>	826 786	868 209	424 861	414 296
<i>Subventions (2)</i>	163 208	164 006	181 964	185 000
<i>Total</i>	<b>7 855 914</b>	<b>7 977 285</b>	<b>7 758 916</b>	<b>8 062 179</b>
<i>% évolution / N-1</i>	0	1,54 %	-2,32 %	3,46 %
<i>En € par habitant (3)</i>	1 464	1 484	1 344	1 390

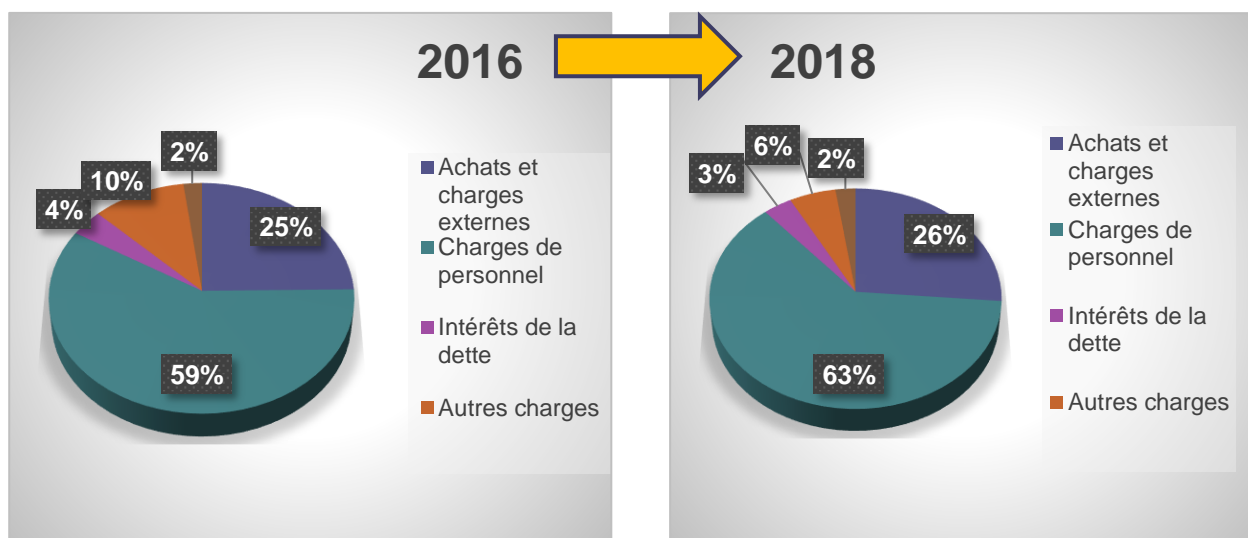
Une prévision à la hausse sur 2019 (festival inclus) mais cela ne reste qu'une prévision, l'objectif est de rester sous la barre des 8M€.

- (1) Autres charges : réduction sur 2018 et 2019 due aux transferts de compétences vers la Métropole
- (2) Subventions aux associations
- (3) Population considérée 5 363 ha pour 2016, 5 447 ha pour 2017 et 5 796 h pour 2018/2019.





### Evolution de la répartition des dépenses de fonctionnement 2016 – 2018



**Zoom sur les achats de fonctionnement**

Valeurs TTC et en Euros constants :

	2016	2017	2018
<i>Achats de fonctionnement</i>	1 947 842	1 970 307	2 043 833
<i>Evolution en % / N-1</i>	0	1,15 %	3,73 %

Sachant que le taux d'inflation 2017 est de l'ordre de 1,2 % ce qui ramène la hausse à + 2,53 % et malgré les efforts d'économies réalisées en fonctionnement, un certain nombre d'imprévus sont intervenus :

- Reliquat de facturation Ricoh de 2015 payé en 2018 pour 18 000 € ;
- Frais de combustible de chauffage des écoles : 58 000 € en 2017, 78 000 € en 2018 ;
- Le transfert de la voirie vers la MAMP est encore retardé : prolongation du contrat de location de la balayeuse pour + 48 000 €

Pour mémoire, plus de 62 000 vrais repas sont servis annuellement dans les écoles primaire et maternelle. Par rapport au prix payé par les parents qui est de 2,04 €/repas, qui n'a pas augmenté depuis des années conformément à la volonté de la municipalité en faveur du pouvoir d'achat, la différence, à charge de la commune, est de l'ordre de 38 000 €/an.

**Zoom sur les autres charges**

Valeurs TTC et en Euros constants :

	2016	2017	2018
<i>Autres charges</i>	620 655	620 497	208 648
<i>Evolution en % / N-1</i>	0	-0,03 %	-66,37 %

Ces valeurs sont peu significatives. L'écart 2017 – 2018 correspond au transfert de compétences vers la Métropole, en particulier, la plus significative, notre cotisation au SDIS13.

**Zoom sur les pénalités SRU**

L'opération Ecoquartier de Ballon nous a heureusement permis de sortir de la liste des communes dites « carencées » et par là, du risque de mainmise autoritaire des services de l'Etat.

L'impossible applicabilité « en l'état » de cette Loi - une asymptote à l'infini – faisant déjà largement débat, nous n'y reviendrons pas. Quoiqu'en fortes baisses, ces pénalités continuent de nous être appliquées :

**Les constructions de logements sociaux sur l'Eco quartier ballon vont permettre à la commune de récupérer une grande partie de ces pénalités.**

	2016	2017	2018	Prév. 2019
<i>Pénalités appliquées</i>	153 467	191 031	154 627	?
<i>Evolution en % / N-1</i>	0	+24,48 %	-19,06 %	?

**Zoom sur les subventions aux associations**

Par sa politique de subventions et de mise à disposition gratuite d'équipements publics, la Municipalité continue de soutenir très activement le monde associatif culturel et sportif de Meyreuil dont l'intérêt social n'est plus à démontrer. Cet engagement n'est pas négociable.

<b>Associations</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019 (1)</b>
<i>Montant alloué</i>	163 208	164 006	181 964	190 000
<i>Evolution en % / N-1</i>	0	+ 0,49 %	+ 10,95 %	+ 4,42 %

(1) Création du Label Meyreuil Terre d'Espoir approuvée à l'unanimité par le conseil municipal en mars 2018

**Zoom sur les charges de personnel**

Les données relatives au ressources humaines sont précisées au § 9.

Statuts de la fonction publique territoriale oblige, il faut bien noter que l'augmentation des charges salariales est directement liée aux avancements d'échelon à cadencement unique, à la variation du montant des heures supplémentaires et des astreintes mais également à la refonte des grilles indiciaires et à la réorganisation des carrières toutes catégories confondues (parcours professionnel carrières et rémunérations dit PPCR, gelé en 2018 et relancé en 2019 jusqu'en 2021).

Hérité d'un passé qui fut ce qu'il fut et d'une époque où la situation économique et sociale du moment était, bien évidemment, différente de ce qu'elle est aujourd'hui, hors évolutions règlementaires, les charges de personnel, importantes en volume, sont néanmoins parfaitement maîtrisées.

Indépendamment des transferts de charges vers la MAMP, tout ou partie de la voirie par exemple et dont, il faut le regretter, personne ne connaît encore l'issue, tous les indicateurs analytiques s'accordent pour dire que les services administratifs et techniques actuels sont plutôt dimensionnés pour une population de l'ordre de 7 500 habitants ce qui, objectivement, permettra d'intégrer l'Ecoquartier de Ballon avec ses quelques 1 200 habitants supplémentaires sur 5 ans, sans modifier les effectifs et leurs structures.

## 8. La section d'investissement

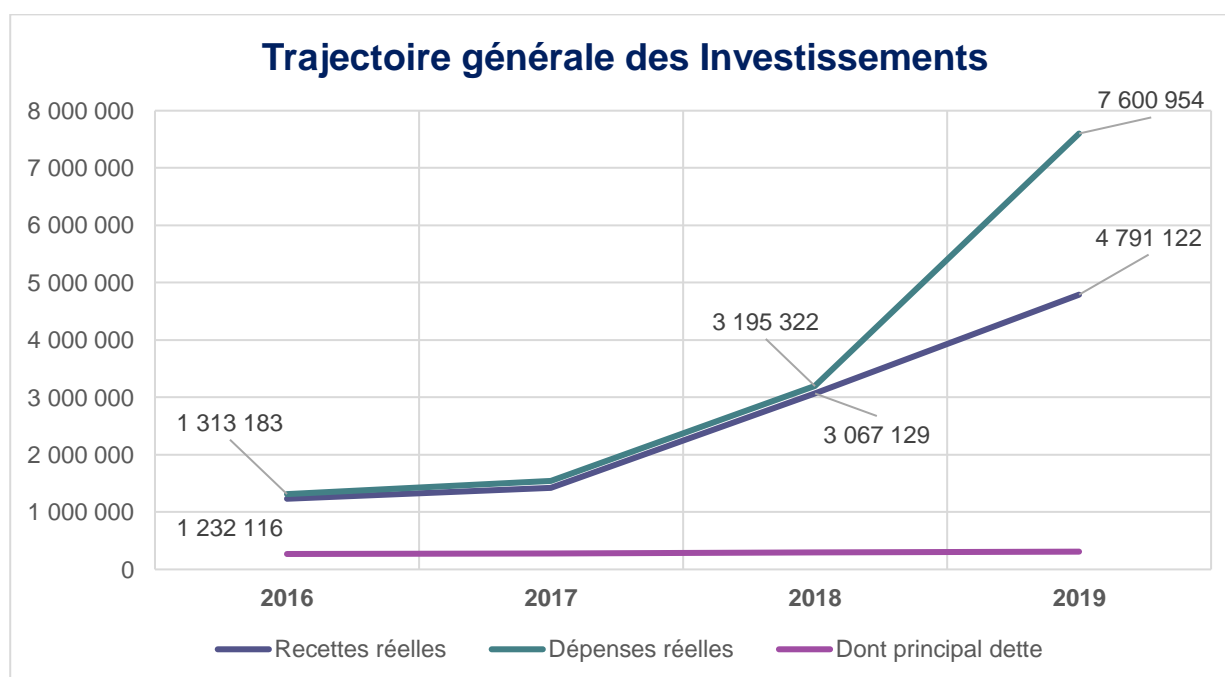
### 8.1 Trajectoire générale

Les montants indiqués sont **TTC en Euros courants**. Les montants des recettes et dépenses réelles sont conformes à la nomenclature M14 (DRI = Dépenses Réelles d'Investissement) :

- Subventions et programmes pluriannuels inclus ;
- Retours de TVA (FCTVA) et taxes d'aménagements inclus ;
- Hors opérations d'ordre, hors report d'excédent ;
- Opérations séparées incluses ;
- Hors budget annexe cimetière ;
- Hors budgets annexes eau et assainissement (transférés à la Métropole le 1/01/2018).

<i>Investissement</i>	2016	2017	2018	Prév. 2019
<i>Recettes réelles</i>	1 232 116	1 420 773	3 067 129	4 791 122
<i>Dépenses réelles</i>	1 313 183	1 546 823	3 195 322	7 600 954
<i>Dont principal de la dette</i>	268 878	281 869	295 491	309 875
<i>% du principal de la dette v/s recettes</i>	21,82%	19,84%	9,63%	6,47%

Pour une vision plus analytique des éléments de trésorerie, les opérations « marché de voirie », Ecoquartier de Ballon, construction des courts de tennis font l'objet d'opérations séparées.



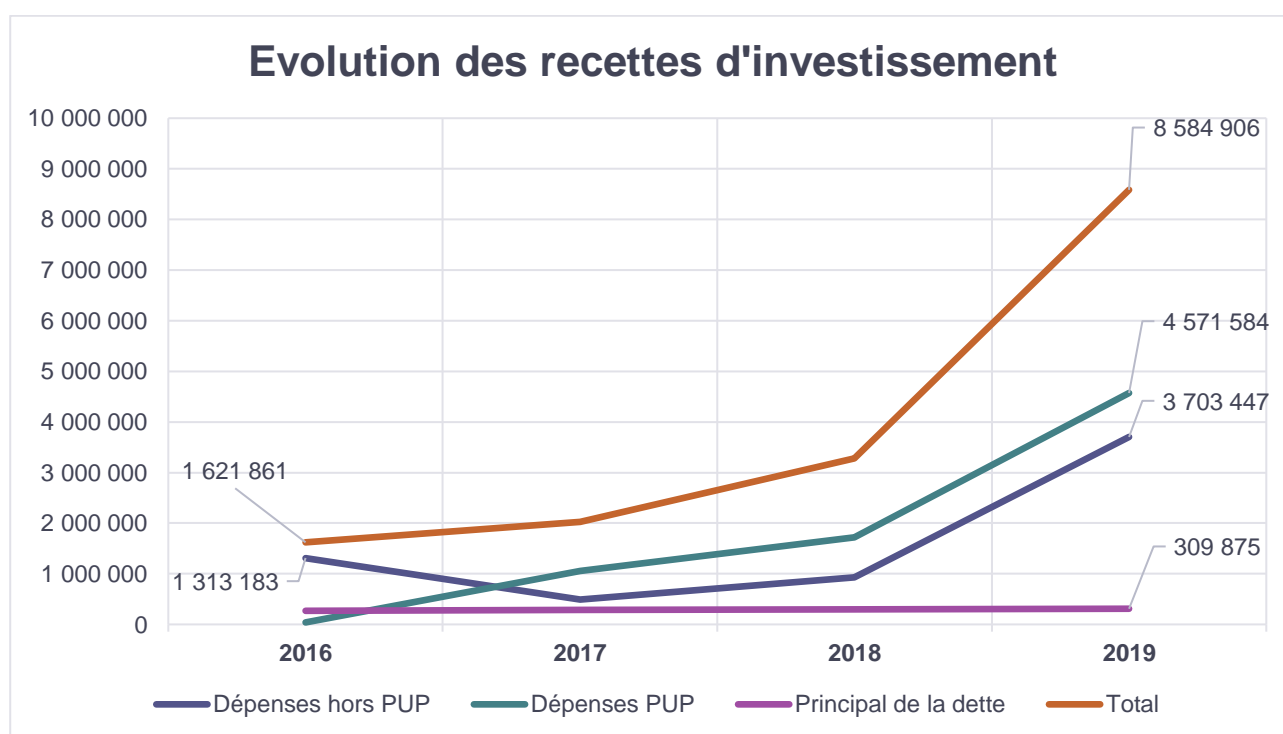
Comme indiqué plus haut et pour rester conforme à la nomenclature M14, ce graphe n'intègre pas le transfert des excédents eau et assainissement de 2017 vers 2018 ce qui explique la divergence entre recettes et dépenses pour 2019.

## 8.2 Evolution des recettes d'investissement

Dans les mêmes conditions qu'au § 7.1, les ressources d'investissement regroupent principalement l'autofinancement dégagé de la section d'investissement, la Taxe d'Aménagement, le Fonds de Compensation de la TVA et les subventions obtenue à l'occasion de travaux ou d'achats.

<b>Recettes</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Prév. 2019</b>
<i>Recours à l'emprunt</i>	0	0	0	0
<i>FCTVA</i>	230 563	350 143	777 284	470 000
<i>Taxe aménagement</i>	163 200	66 690	205 266	60 000
<i>Autres opérations d'ordre</i>	0	300 000	42 218	1 918 843
<i>Immobilisations</i>	522 371	504 453	553 653	545 996
<i>Excédents</i>	161 391	267 302	1 637 367	2 223 729
<i>Subventions reçues</i>	1 000 559	1 070 634	2 289 845	3 366 338
<b>Total</b>	<b>2 078 084</b>	<b>2 559 222</b>	<b>5 505 633</b>	<b>8 584 906</b>
<b>% évolution / N-1</b>	<b>0</b>	<b>23,15 %</b>	<b>115,13 %</b>	<b>55,93 %</b>
<b>En € par habitant (1)</b>	<b>387</b>	<b>469</b>	<b>949</b>	<b>1 481</b>

(1) Population considérée 5 363 ha pour 2016, 5 447 ha pour 2017 et 5 796 h pour 2018/2019.



### 8.3 Evolution des dépenses d'investissement

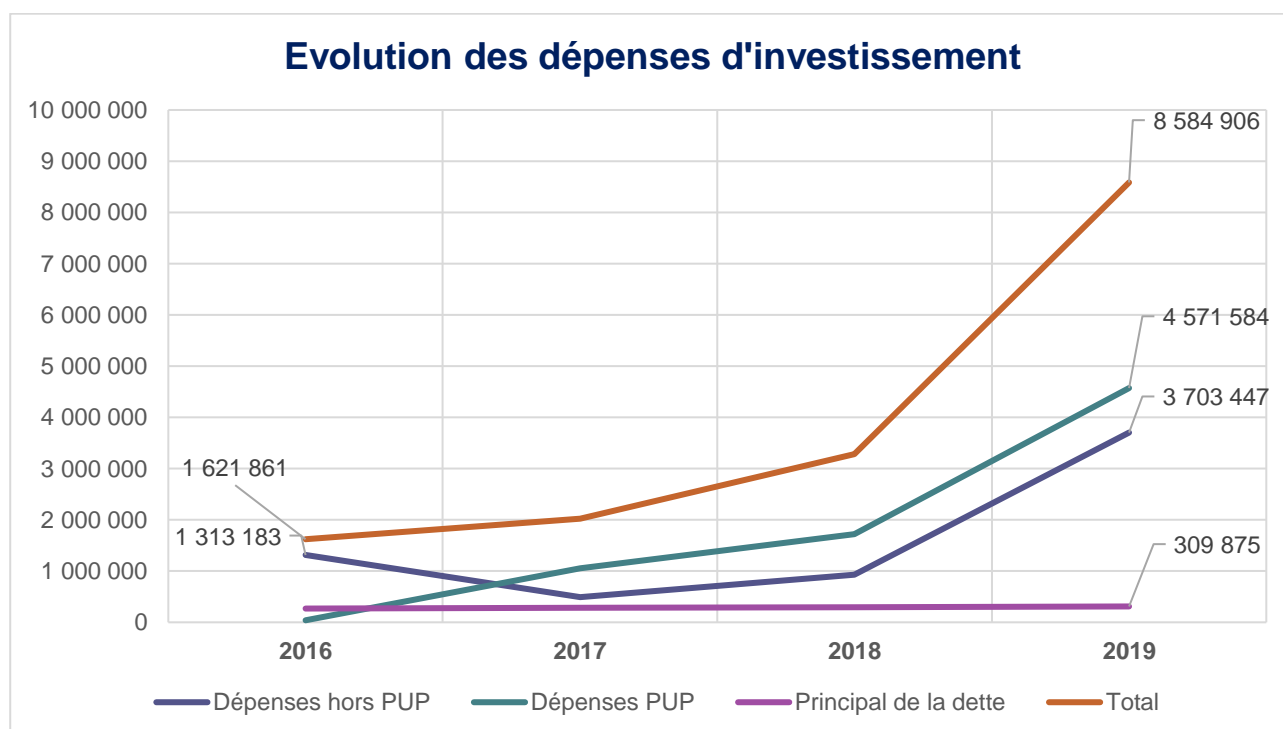
Dans les mêmes conditions qu'au § 7.1, les emplois d'investissement regroupent principalement les programmes d'équipement comme les travaux, les achats d'équipements ou services et le remboursement du capital de la dette.

<b>Dépenses</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Prév. 2019</b>
<i>Dépenses hors PUP</i>	1 313 183	491 523	931 271	3 703 447
<i>Dépenses PUP</i>	39 800	1 055 300	1 717 456	4 571 584
<i>Principal de la dette</i>	268 878	281 869	295 491	309 875
<b>Total</b>	<b>1 621 861</b>	<b>2 026 936</b>	<b>3 281 903</b>	<b>8 584 906</b>

<i>En € par habitant (1)</i>	302	372	566	1 481
------------------------------	-----	-----	-----	-------

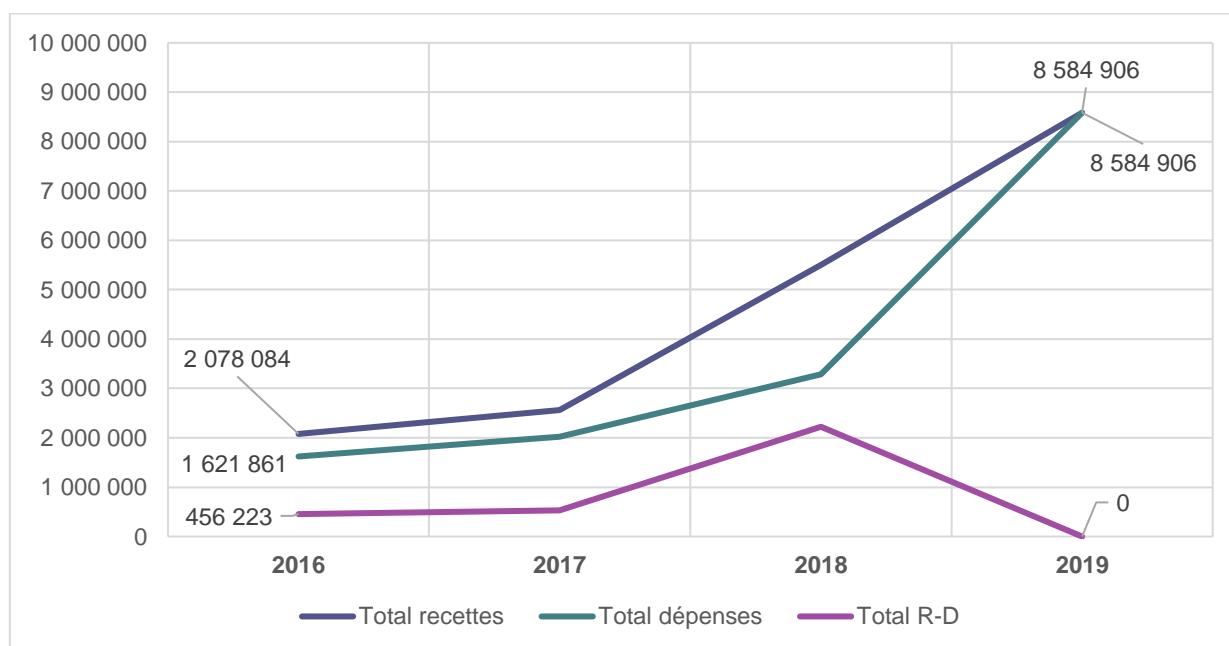
(2) Population considérée 5 363 ha pour 2016, 5 447 ha pour 2017 et 5 796 h pour 2018/2019.





## 8.4 Trésorerie investissements

L'assemblage des tableaux du § 7.2 et 7.3 nous donne :



## 8.5 Programme pluriannuel d'investissement communal

Pour compléter les tableaux précédents :

Montant des dépenses subventionnées	2019	2020	2021	Total
Construction de deux tennis couverts et d'un padel	699 061		281 815	980 876
Domaine Valbrillant réfection façade - toiture	259 543		194 300	453 843
Prolongation mur anti-bruit Ballon		567 343		567 343
Couverture partielle boulodrome		175 410		175 410
Aménagement Bastide Ballon			600 000	600 000
<b>Total</b>	<b>958 604</b>	<b>742 753</b>	<b>1 076 115</b>	<b>2 777 472</b>
Montant des subventions proposées	2019	2020	2021	Total
Construction de deux tennis couverts et d'un padel	419 437		169 090	588 527
Domaine Valbrillant réfection façade - toiture	155 726		116 580	272 306
Prolongation mur anti-bruit Ballon		340 406		340 406
Couverture partielle boulodrome			105 246	105 246
Aménagement Bastide Ballon			360 000	360 000
<b>Total</b>	<b>575 163</b>	<b>340 406</b>	<b>750 916</b>	<b>1 666 485</b>
Financement sollicités par ailleurs	Financements autres partenaires		Autofinancement communal	
	Région FRAT	Montant	Montant	%
Construction de deux tennis couverts et d'un padel	196 175	196 175	196 175	20%
Domaine Valbrillant réfection façade - toiture			181 537	40%
Prolongation mur anti-bruit Ballon			226 937	40%
Couverture partielle boulodrome	35 082	35 082	35 082	20%
Aménagement Bastide Ballon	120 000	120 000	120 000	20%
<b>Total</b>	<b>351 257</b>	<b>351 257</b>	<b>759 731</b>	

## 9. L'état de la dette

Les recours à l'emprunt il y a, respectivement 16 ans, 14 ans et 11 ans, ont été basés sur des choix politiques volontaristes en fonction des besoins de la population et de la situation économique et sociale du moment qui étaient, bien évidemment, différents de ce qu'ils sont aujourd'hui.

Ces choix furent ce qu'ils furent et ils ont été pleinement assumés par les budgets communaux qui se succèdent depuis plus de 10 ans, tous validés par le Trésorier Payeur Général, et ce, sans freiner les services à la population, le développement et sans faire appel à de nouveaux emprunts.

### 9.1 Les emprunts en cours

	CA (1)	CA (2)	CFF (3)	CAFFIL (4)	CAFFIL (5)
<i>Total emprunté</i>	<b>610 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>4 000 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>
<i>Date emprunt</i>	2003	2003	2005	2005	2008
<i>Taux contractuel</i>	5,75 %	4,65 %	4,55 %	4,45 %	5,23 %
<i>Fixe / Variable</i>	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
<i>Durée totale</i>	25 ans	20 ans	30 ans	35 ans	25 ans
<i>Reste nb années</i>	9 ans	4 ans	16 ans	21 ans	14 ans
<i>Echéances annuelles (6)</i>	46 590 €	153 786 €	61 152 €	225 679 €	71 920 €
<i>CRD au 01/01/2019 (7)</i>	320 372 €	602 503 €	703 969 €	3 105 350 €	736 148 €
<i>Total CRD au 1/01/2019</i>	5 468 342				
<i>CRD/ha au 01/01/2019</i>	943				

- (1) CA = Crédit Agricole – Financement de travaux Hameau des Roux + Déviation Nord-Ouest Ballon  
 (2) CA = Crédit Agricole – Financement de travaux d'embellissement et de voirie du centre du Plan  
 (3) CFF = Crédit Foncier de France – Financement du nouveau cimetière La Bouaou  
 (4) CAFFIL : Caisse Française de Financement Local – Financement Ecole Maternelle Laurent Chazal  
 (5) CAFFIL : Caisse Française de Financement Local – Financement réfection Square des Mineurs  
 (6) Intérêts + capital  
 (7) CRD = Capital Restant Dû

#### **Rappels :**

- Un emprunt ne peut être contracté que pour financer l'investissement. Le remboursement des intérêts est affecté aux dépenses de fonctionnement, le remboursement du principal affecté aux dépenses d'investissement.
- Le niveau d'un ratio une année donnée ne veut rien dire en soi, c'est son évolution qui permet de caractériser la trajectoire financière d'une collectivité.
- La Ville de Meyreuil dispose d'un important taux d'équipements de qualité (Ecole d'Arts et de Musique, Gymnase Municipal, Stade Municipal, Salle Jean Monnet, structures multi-accueil « Les Petits Meyreuillais » et Monique Ferrandez, etc.) qui ont nécessité d'importants investissements.
- La strate INSEE est une moyenne (1) qui ne prend en compte que le nombre d'habitant d'une commune. La comparaison à la strate n'a de sens que si l'on considère, par exemple, les écarts de taux d'équipements communaux et les services dont bénéficie la population. Ce point a déjà fait l'objet de nombreux débats au Sénat, sans retours de l'INSEE à ce jour compte-tenu d'aspects difficilement quantifiables.

- (1) Plutôt que la moyenne, utiliser la médiane aurait été préférable. L'incertitude qui affecte les valeurs extrêmes, en particulier les valeurs élevées, se reporte sur la moyenne mais n'affecte pas la médiane. Celle-ci, aurait été, de ce point de vue un indicateur plus pertinent (source Sénat).

## 9.2 Etat des équilibres financiers

<b>Autofinancement</b>			
	2016	2017	2018
Excédent brut de fonctionnement	1 143 000	590 000	750 047
Capacité d'autofinancement = CAF	804 000	341 000	455 047
CAF nette remboursement en capital des emprunts	535 122	59 301	159 556

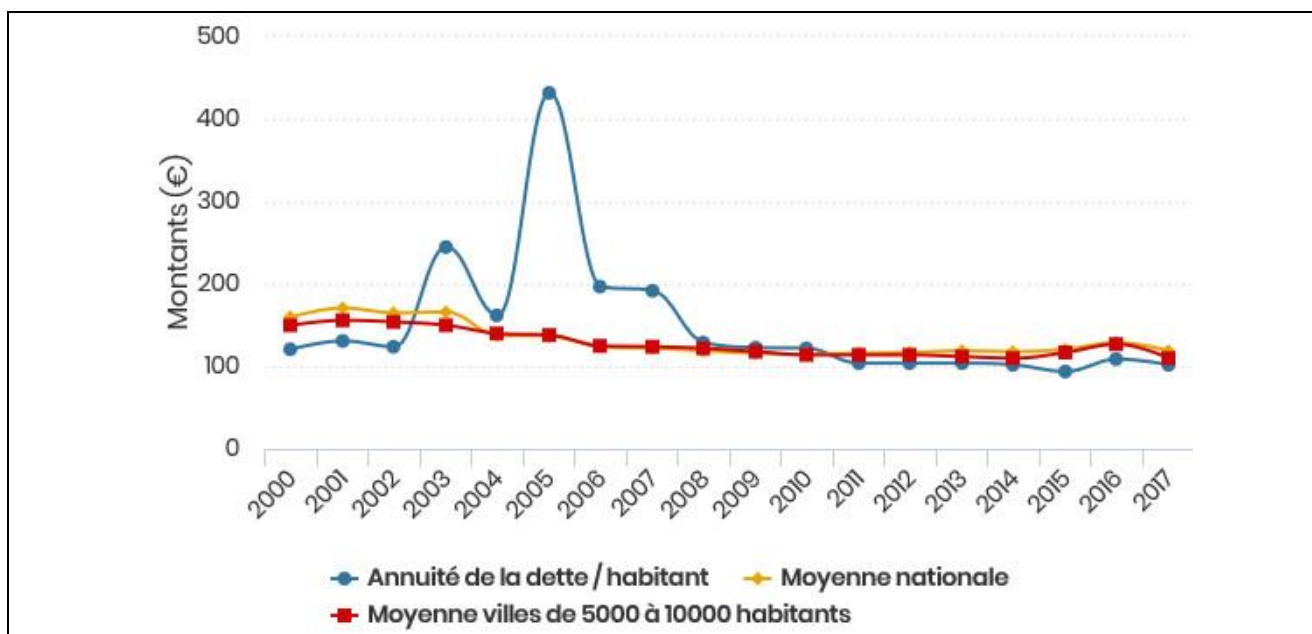
<b>Endettement</b>				
	2016	2017 (1)	2018	2019
Encours total de la dette au 31/12	6 046 000	5 764 000	5 468 000	5 158 000
Annuité de la dette	559 706	559 659	559 659	559 659
Annuité de la dette / ha en € (2)	104	103	103	97

(1) En 2017, dernier chiffre connu, l'annuité de la dette moyenne des communes était de 119 € /ha.

(2) Population considérée 5 363 ha pour 2016, 5 447 ha pour 2017 et 5 796 h pour 2018/2019.

<b>Fond de roulement</b>		
	2016	2017
Fond de roulement en €	1 077 000	970 000

### Evolution de l'annuité de la dette par habitant



(Infographie - Ministère de l'Economie\_2017 /JDN - Meyreuil)

### En €/ha et moyenne de la strate pour 2018

<b>Autofinancement</b>		
	Meyreuil	Strate
Excédent brut de fonctionnement	129	202
Capacité d'autofinancement = CAF	78	179
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	27	96

<b>Endettement</b>		
	Meyreuil	Strate
Encours total de la dette au 31/12	1 058	849
Annuité moyenne de la dette	559	102

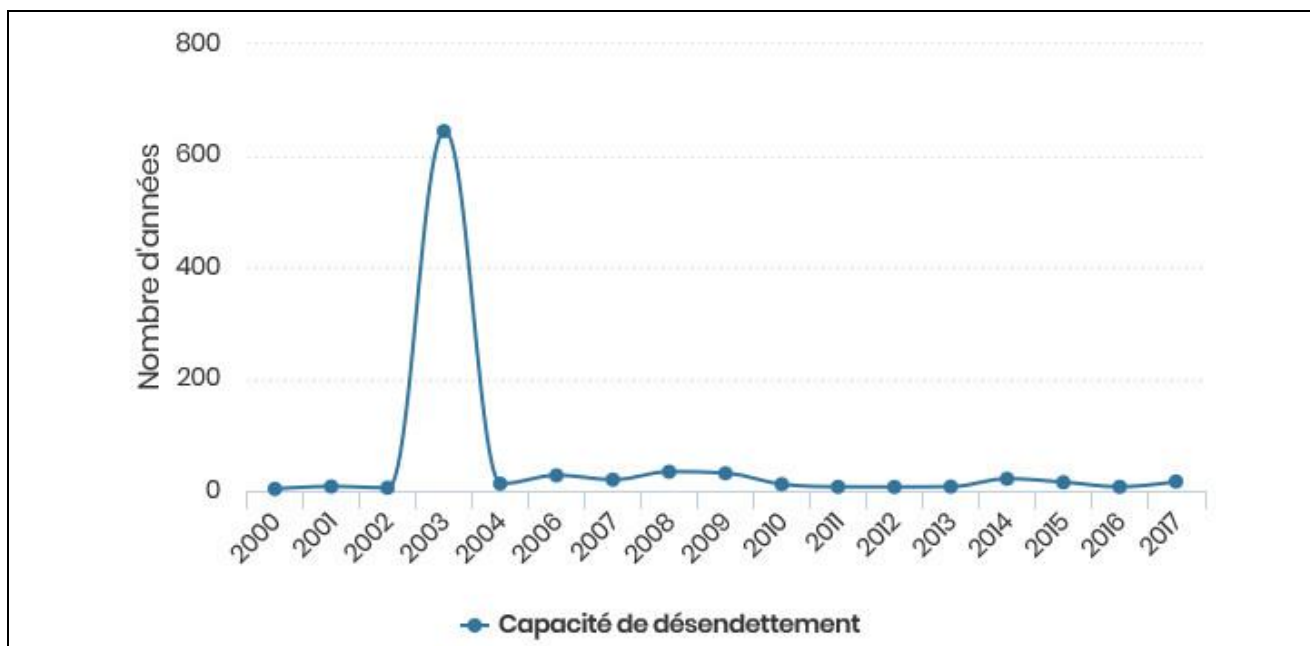
<b>Fond de roulement</b>		
	Meyreuil	Strate
Fond de roulement	178	307

## 9.3 Indicateurs graphiques d'évolution

### Evolution de la capacité de désendettement

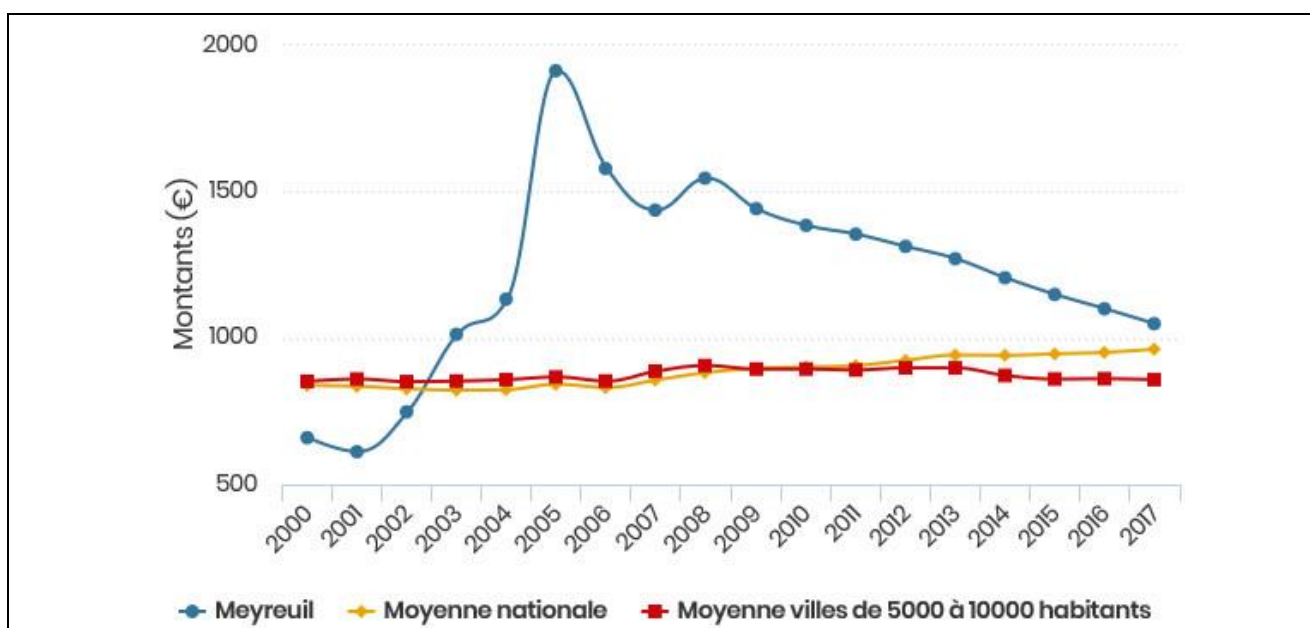
Ce ratio exprime le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacre la totalité de son épargne brute. Il s'agit d'un ratio permettant de juger de la soutenabilité financière d'une entité, qui rapporte une quantité de dette à une quantité d'épargne.

Ainsi, même si une collectivité doit faire face à un stock de dette élevé, son ratio ne sera pas forcément détérioré si elle dispose dans le même temps d'un niveau d'épargne solide. Ce ratio est important notamment lors des négociations avec les banques, et il le sera désormais vis-à-vis de l'Etat (source PLF 2018).



(Infographie - Ministère de l'Economie\_2017 /JDN - Meyreuil)

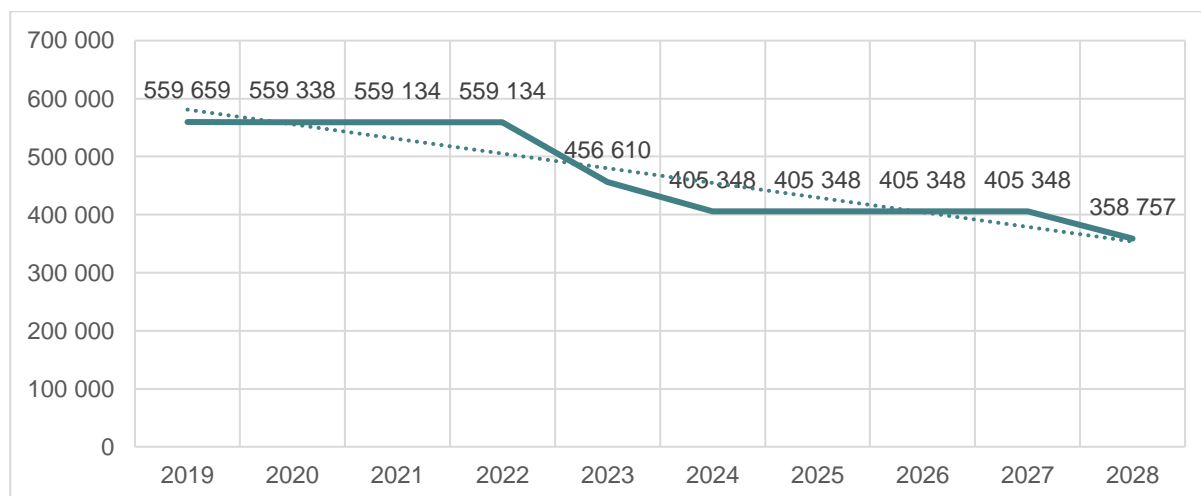
### Evolution du volume de la dette par habitant



(Infographie - Ministère de l'Economie\_2017 /JDN - Meyreuil)

## 9.4 Profil de l'endettement jusqu'en 2028

Quoique moins attractifs en termes de taux, les précédentes municipalités, en bon père de famille, avaient fait le choix – qui s'est avéré judicieux - de taux fixes plutôt que de taux structurés (1).



- (1) En raison du caractère attractif des taux bonifiés et des difficultés d'appréhension des risques encourus, un nombre significatif de collectivités territoriales et d'établissements publics locaux a eu recours aux produits dits « structurés » depuis leur introduction au début des années 1990 et plus particulièrement au cours des années 2007 et 2008. La crise financière de 2008, qui a entraîné des niveaux de volatilité de forte amplitude des indices utilisés dans les formules de calcul des taux des emprunts structurés, a révélé la réelle dangerosité de certains des emprunts contractés (Source Collectivités-locales. Gouv).

## 9.5 Zoom sur la renégociation de la dette

En termes de renégociation, il est à noter que les contrats souscrits par les communes, contrairement aux prêts aux particuliers, ne sont pas encadrés par la Loi. En particulier, qu'elles soient forfaitaires (% du capital restant dû) ou dégressives, les « indemnités actuarielles », autrement dit, les pénalités pour remboursement anticipé, sont là pour dissuader les collectivités de se refinancer à moindres coûts auprès d'une autre banque.

A titre d'exemple, pour le prêt de 4 M€ souscrit en 2005 auprès de CAFFIL, avec 3,1 M€ de CRD, un rapide calcul des indemnités exigibles par cette banque (avec 50 % du CRD) donne un montant de l'ordre de 1,5 M€ à déboursier.

Concernant les deux emprunts auprès du CA :

- Indemnités actuarielles : nous attendons la réponse du Crédit Agricole
- Frais de sortie : 188 320 €
- Part d'intérêt restants à ce jour : 163 000 €
- Part du CRD à ce jour : 922 875 €

N'étant pas persuadés que les taux bas du moment ne vont pas remonter à terme, nous avons chargé le Cabinet Combo Finances d'étudier plus précisément la chose. En voici les premières conclusions :

**Indemnités actuarielles**

Réf.	Budget	Date	CRD (€)	Conditions	Banque	Taux (%)	Durée	Valorisation
090609013PR	BP	2002	347 010	Taux fixe	CA	5,75	9	-100 057
199992017PR	BP	2003	725 162	Taux fixe	CA	4,65	5	-88 263
MON228116	BP	2005	732 393	Taux fixe	CAFFIL	4,55	17	-259 254
MON228829	BP	2005	3 190 769	Taux fixe	CAFFIL	4,45	22	-1 384 130
184473092B	BP	2008	768 502	Taux fixe	CFF	5,23	15	-298 254

- Les prêts ressortent avec des indemnités actuarielles à payer en cas de remboursement anticipé : aucun gain financier à espérer de ce côté-là.

**Ciblage sur les prêts du Crédit Agricole**

Réf.	Budget	Date	CRD (€)	Conditions	Banque	Taux (%)	Durée	Valorisation
090609013PR	BP	2002	347 010	Taux fixe	CA	5,75	9	-100 057
199992017PR	BP	2003	725 162	Taux fixe	CA	4,65	5	-88 263

- Les prêts du Crédit Agricole représentent 18% de l'encours de la dette et les remboursements en capital plus de 50% du remboursement total : à lui-seul, le remboursement en capital du prêt 199992017PR représente 42%.
- Une capitalisation des indemnités (188 320 €) permettrait un reprofilage des remboursements sur 20 ans par exemple pour des marges de manœuvre de -100 k€ /an les premières années sur les remboursements et -25 k€ sur les charges financières.

Dans tous les cas, le capital restant dû ne changera pas. Il n'est pas certain que le recours à un emprunt de remplacement, même avec un taux plus bas, ne dégrade encore plus les indicateurs financiers. Cette analyse reste à faire par Combo Finances après le retour d'information du Crédit Agricole.

## 10. Données relatives aux ressources humaines

Quoique non obligatoire pour les communes de moins de 10 000 ha, par soucis de transparence, la municipalité a désiré aborder en détail le volet relatif aux ressources humaines.

Il s'agit ici des données relatives aux orientations choisies en matière de structure des effectifs, temps de travail et charges de personnel. A titre liminaire, il convient d'indiquer que la seule base arrêtée est celle contenue dans la Déclaration Annuelle des Données Sociales de l'année 2018.

### 10.1 Politique managériale générale

Avec pour règle N° 1, le maintien de la qualité de services aux populations, 2019 poursuivra la politique d'économies mises en place depuis ces dernières années :

- Hors besoins incontournables tels, par exemple, que la tenue des bureaux de vote lors des élections ou organisation du grand débat, limiter le recours aux heures supplémentaires (Cf. note de service sur la rationalisation du temps de travail) ;
- Accorder une préférence à la récupération des heures supplémentaires plutôt qu'à leur paiement ;
- Favoriser la polyvalence des agents afin de mieux lisser les charges ponctuelles de travail ;
- Apporter un soin particulier à la qualité des entretiens professionnels d'évaluation (1) ;
- Pour les petits travaux, toujours préférer le travail en régie plutôt que la sous-traitance ;
- A l'occasion de chaque départ d'agent, maintenir la réflexion pour déterminer la façon optimale de gérer le service et/ou sur la nécessité ou non de procéder à un remplacement (ou, si économiquement plus avantageux, à faire appel à de l'externalisation).

En 2018, la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique – donc sans impact sur les finances communales - a permis d'amorcer un processus lent mais sûr qui permettra de :

- Redonner du sens à la rémunération indemnitaire ;
- Valoriser l'exercice des fonctions ;
- Reconnaître la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience ;
- Favoriser les mobilités par une comparabilité accrue entre les fonctions.

Les premiers retours des entretiens professionnels (2) de la période 2018 semblent très positifs en regard du dispositif CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

- (1) Les formations sur l'entretien professionnel et la communication du manager ont été réalisées en intra dans le cadre de la cotisation CNFPT sans coût supplémentaire pour la commune.
- (2) Conformément aux dispositifs légaux et mis en place par la municipalité pour mieux apprécier la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail, le dispositif CIA, parce qu'il donne des points de repères tant à l'agent qu'à sa hiérarchie est un outil de management de type « gagnant / gagnant ».



## 10.2 Répartition des effectifs selon les statuts

Un effectif total de 129 personnes, à temps complet ou partiels, tout statuts confondus qui se répartissent comme suit :

<b>Statuts</b>	<b>Nb</b>
<i>Fonctionnaires titulaires</i>	100
<i>Fonctionnaires stagiaires</i>	1
<i>Contractuels de droit public (1)</i>	28
<i>Dont contrat direction crèche</i>	1
<i>Dont contrats en accroissement temporaire d'activité</i>	5
<i>Dont contrats en remplacement</i>	7
<i>Dont professeur EAM en CDI et CDD</i>	10
<i>Dont médecin petite enfance et intervenants écoles</i>	5
<b>Total</b>	<b>129</b>

(1) Professeurs musique et/ou remplacements

La très grande majorité des agents de la ville sont, soit titulaires de la fonction publique, soit stagiaires et donc en possibilité d'être titularisés au terme de la période de stage si celle-ci s'avère concluante.

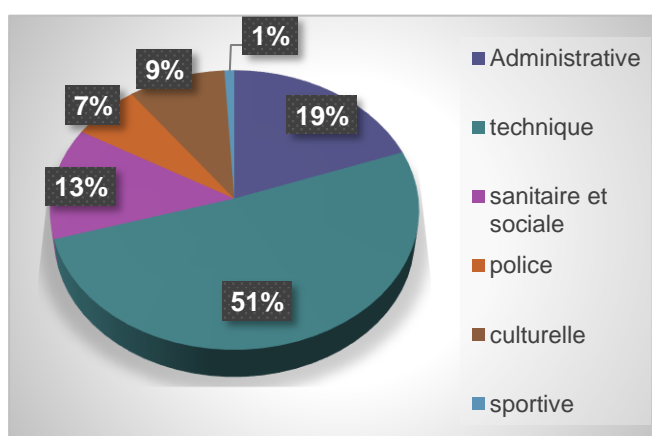
Les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes : elles représentent en effet plus de 64 % des agents.

La structure détaillée des effectifs en 2018 prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la mairie. S'agissant des agents titulaires, stagiaires et d'un point de vue plus global, pour 2018, les fonctionnaires représentaient 84% des effectifs permanents de la mairie.

## 10.3 Répartition des effectifs selon les filières

Pour les 107 agents fonctionnaires titulaires, stagiaire et les 6 CDI en culture, la répartition par filière donne :

<b>Filière</b>	<b>Nb</b>
<i>Administrative</i>	20
<i>Technique (1)</i>	55
<i>Sanitaire et sociale</i>	14
<i>Police municipale</i>	7
<i>Culture</i>	10 (2)
<i>Sports</i>	1
<b>Total</b>	<b>107</b>

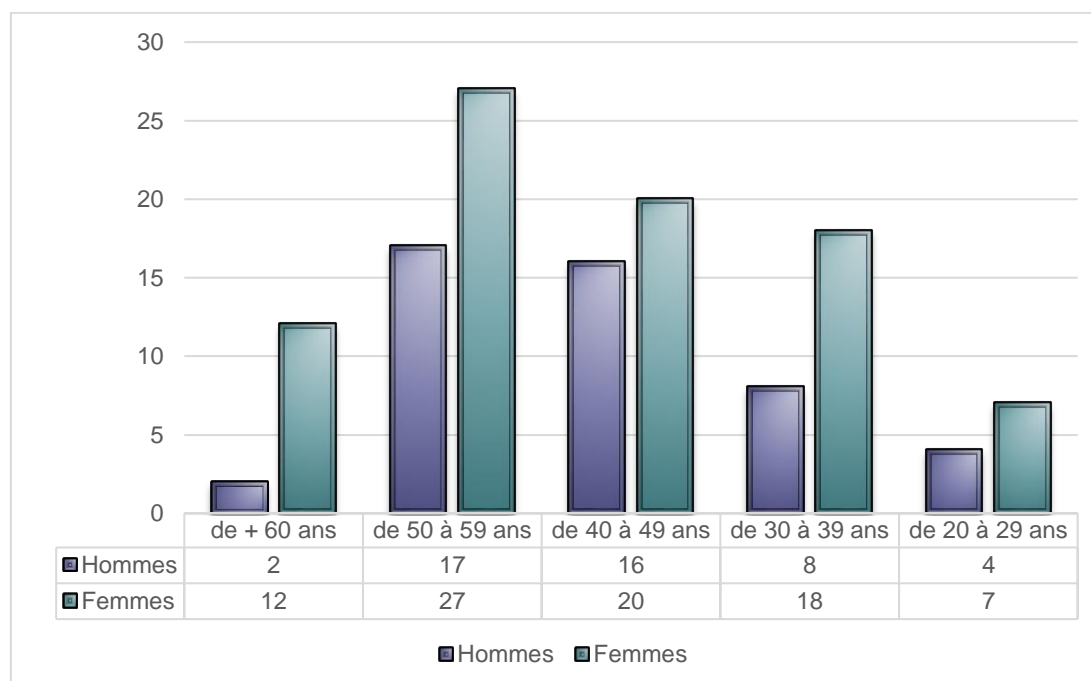


(1) Dont Agents d'entretien

(2) 6 CDI + 4 Fonctionnaires



## 10.4 Pyramide des âges tous statuts confondus



## 10.5 Evolution des rémunérations et contributions

Depuis juillet 2010 et avant 2016, la valeur du point d'indice des fonctionnaires n'augmentait plus.

- En 2016 une revalorisation de 1,2 % a été décidée par les pouvoirs publics en deux temps, avec une première augmentation de 0,6 % en juillet 2016 et une seconde en février 2017.
- Il n'est pas prévu de revalorisation pour 2018 et 2019.

Par ailleurs, les taux de cotisations diverses tant pour la part patronale que pour la part salariale n'ont que très peu varié.

## 10.6 Données économiques

La masse salariale, qui représente 59 % du budget de fonctionnement de la commune, en euros constants, reste stable au fil du temps comme le montre le graphe au paragraphe 6.3. Hors effet mécanique de possibles évolutions des rémunérations de la fonction publique territoriale, la volonté de la municipalité est de faire en sorte de ne pas dépasser le « plafond de verre » de 4 900 000 € pour 2019.

Pour 2018, la DADS précitée fait apparaître, tous chapitres confondus des dépenses de personnel d'un montant de **4 844 667 €**.

	2016	2017	2018	Prév. 2019
Masse salariale (en € constants)	4 627 110	4 687 927	4 844 667	4 900 000
Masse salariale / ha (1)	863	861	889	-
Correction IPC	+ 1,022 %	+1,015 %	0 %	-
Avec actualisation IPC	4 729 392	4 758 246	4 844 667	4 900 000
Evolution % N-1	0	+0,31 %	+2,12 %	-

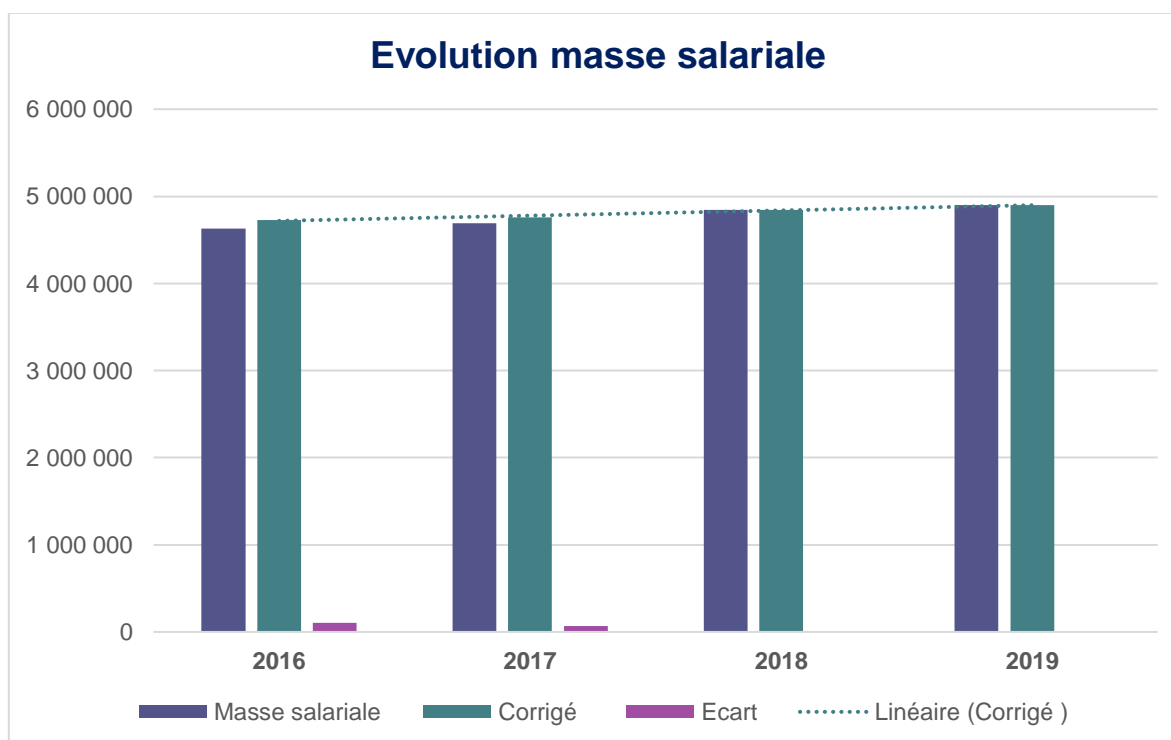
(1) Population considérée 5 363 ha pour 2016, 5 447 ha pour 2017 et 5 796 h pour 2018/2019.

### Détails :

- Traitements indiciaires : **2 186 696 €**
- Régimes indemnitaires : **546 028 €**
- Bonifications indiciaires : **108 503 €**
- Traitements non indiciaires : **395 163 € (1)**

(1) CAE, CUI, Contractuel, les charges sociales, les coûts de formation, la médecine préventive, les assurances personnels.

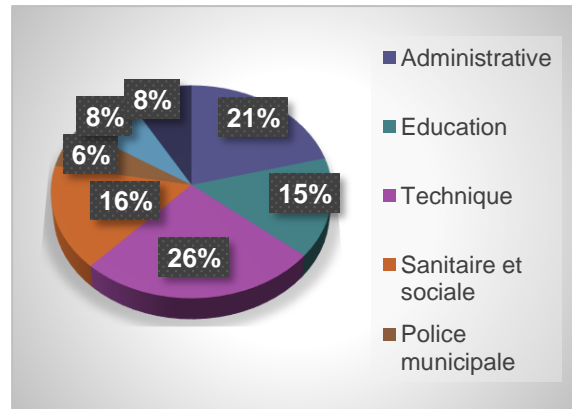
L'augmentation du budget de 2018 à 2019 incorpore les provisions pour pallier aux cas d'évolution réglementaires pour un total de 30 391 € (dont avancement d'échelon pour 14 322 € et PPCR pour 16 069 €).



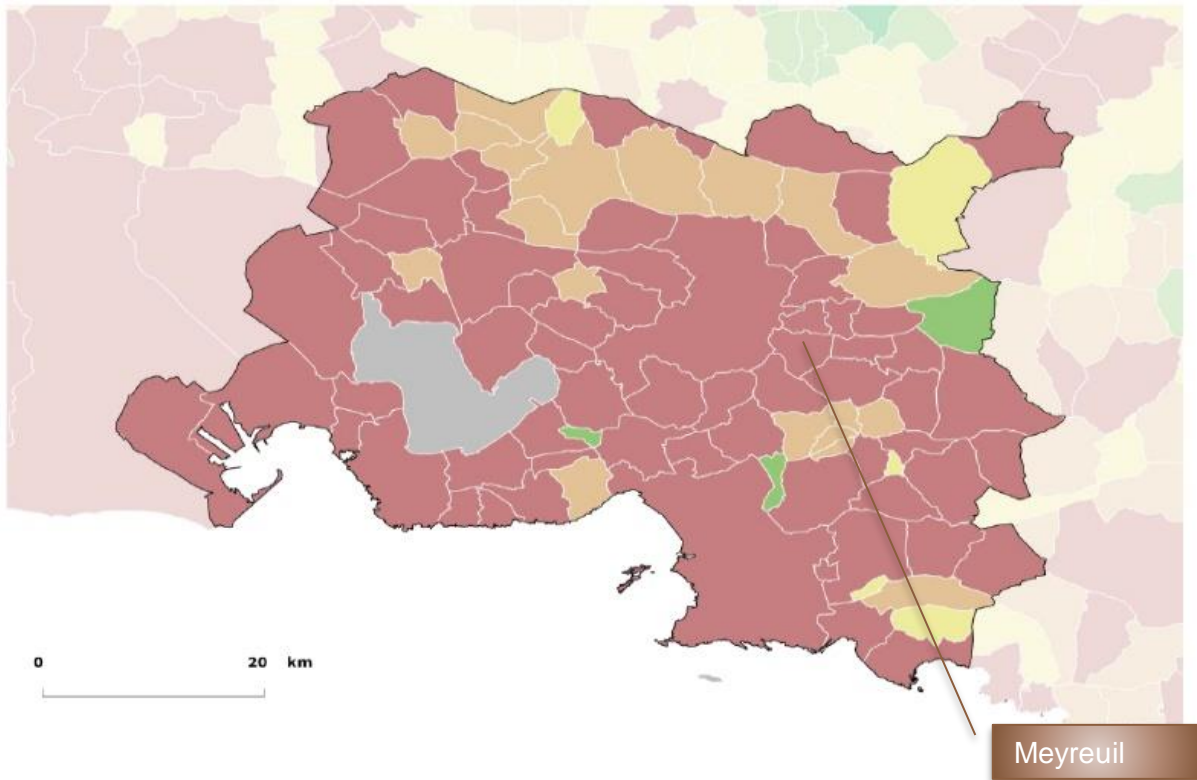
**Coûts annuel 2018 par service**

(En volume et % toutes catégories confondues) :

Service	En €	%
Administrative	1 012 486	20,90 %
Education	734 165	15,15 %
Technique	1 256 167	25,93 %
Sanitaire et sociale	770 759	15,91 %
Police municipale	302 973	6,25 %
Culture	370 801	7,65 %
Sports	397 316	8,20 %
<b>Total</b>	<b>4 844 667</b>	<b>100 %</b>



**Visuel de comparaison 2017 pour les communes des Bouches du Rhône**



**Charges de personnel par habitant**



Source : Ministère de l'Economie et des finances, 2017

## 10.7 Temps de travail et heures supplémentaires

### Données de base

La durée légale du travail pour un temps complet est de :

- Durée de travail hebdomadaire : 35 h sur 4 ou 5 jours
- 151,67 heures par mois
- Nombre d'heures ouvrées /an : 1 801 h
- SMIC horaire : 10,03 €
- SMIC mensuel : 1 521,25 €
- Nombre de jours travaillés moyen / an = 365 - 104 (WE) - 8 (fériés en moyenne) – 30 (CP) = 223

### Heures supplémentaires

<i>Pour l'ensemble du personnel</i>	2016	2017	2018
<i>Heures supplémentaires réalisées</i>	2 320	2 420 (1)	1 801

Conformément à la volonté de la municipalité, la tendance générale est bien à la baisse. Pour l'année 2018, le nombre d'heures supplémentaires s'est élevé à 1 801 heures pour l'ensemble du personnel pour un montant de 33 862 €. Le nombre d'heures supplémentaires pour 2019, hors référendum et élections européennes, devrait confirmer cette tendance.

- (1) Cette augmentation de 100 heures par rapport à 2016 s'expliquait par la tenue de 4 scrutins électoraux et également par le manque d'effectifs au sein du service de police durant l'été, en attendant l'arrivée des nouvelles recrues.

### Astreinte Police Municipale

<i>Astreinte PM</i>	Nombre	Montant
<i>Astreintes</i>	231	9 005 €
<i>Indemnités d'intervention</i>	48,50	1 252 €

### Compte épargne – temps

<i>CET</i>	Nb Jours	Montant	Nb agents
<i>Indemnisés</i>	20	1 600 €	1

Nota : correspond à un agent qui a souhaité récupérer son épargne.

**Absences 2018**

Avec 2 584 équivalents / jours les absences ont concerné 64 agents comme suit :

***Pour l'ensemble du personnel Jours***

<i>Maladie ordinaire (1)</i>	1 868
<i>Congé longue maladie (2)</i>	309
<i>Arrêt pour accident de travail (3)</i>	407
<i>Total</i>	2 584
<i>Taux absentéisme</i>	<b>6,32 %</b>

- (1) Dont 3 agents en arrêt sur l'année complète = 756 jours ouvrés  
 (2) 2 agents en fractionné (séances de suivi à hôpital) + 1 départ définitif mi 2018.  
 (3) Dont un agent totalisant 325 jours

Pour mémoire :

- Les jours d'absence maladie et accident du travail sont compensés financièrement par la mutuelle Sofaxis. En 2018, le montant des remboursements sur salaire s'est élevé à 109 678 €.
- En l'absence de notion juridiquement normée de l'absentéisme, nous utilisons la formule de calcul utilisée par Sofaxis :  $\text{Nb de jours d'absences hors maternité} \times 5/7 \times 100 / \text{Effectif} \times \text{nb moyen de jours travaillés par agent}$ .
- Selon Sofaxis, l'étude des premières tendances 2017 des absences au travail pour raison de santé permet d'évaluer le taux d'absentéisme au sein des collectivités territoriales à 9,8 % (9,2 % hors congé maternité). Ces tendances nationales s'inscrivent dans la continuité des années précédentes, avec une progression continue de la gravité des arrêts (+ 33 % en dix ans et + 3 % entre 2016 et 2017), tandis que la fréquence et exposition suivent également une évolution croissante avec + 22 % depuis 2007.

*Toutefois, à Meyreuil, nos services travaillent sur le document unique d'évaluation des risques professionnels afin d'anticiper et surtout de programmer les actions les plus prioritaires dans les domaines de l'organisation de la prévention, de la formation en hygiène et sécurité, de l'aménagement ou de la conception des locaux de travail etc...*

Le rétablissement du jour de carence a porté sur 60 jours d'absence. Pour la collectivité, l'économie (retenues effectuées sur la paye du mois suivant l'absence) a été de 4 880 € sur le traitement de base et 834 € sur le régime indemnitaire.

# 11. Données relatives à l'Ecoquartier Ballon

## 11.1 Rappels

Ce projet, qui est sans doute le plus important de l'histoire de notre commune, a été approuvé en conseil municipal le 3 juillet 2017 avec la signature d'un Projet Urbain Partenarial qui permet la contribution financière des promoteurs privés à la réalisation des équipements publics.

Ces équipements ont été validés pour un montant global d'environ 10 M€ pour lequel les promoteurs participeront à hauteur de 55%. La commune sera financée, quant à elle, par des subventions de la Métropole, de la Région et du Département.

Pour mémoire, la Région a reconnu l'intérêt du quartier et la Ville de Meyreuil a obtenu le plus gros montant de Contrat Régional d'Equilibre Territorial.

## 11.2 Prévisions d'investissement pour 2019

<i>Dépenses</i>	<b>Prév. 2019</b>
<i>Eaux usées</i>	240 000
<i>Eau potable</i>	120 000
<i>Pluvial</i>	480 000
<i>Voirie / SCP</i>	516 490
<i>Ecran acoustique</i>	811 200
<i>Etudes / AMO</i>	120 000
<i>Ecole Robert LAGIER</i>	552 000
<i>Terrain M. MELLET</i>	1 130 000
<b>Total</b>	<b>3 969 690</b>

## 11.3 Plan prévisionnel de trésorerie

Hors rentrées fiscales de la section de fonctionnement :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021/23</b>
<i>Subventions</i>	0	497 257	274 103	1 315 000	1 400 000	712 696
<i>Opérateurs</i>	0	59 500	1 300 000	1 230 000	851 173	2 186 000
<i>FCTVA (1)</i>	0	0	3 650	7 800	85 000	385 545
<i>Total recettes</i>	0	556 757	1 577 753	2 552 800	2 336 173	3 284 241
<i>Dépenses</i>	26 700	1 054 907	1 814 275	3 969 690	2 450 800	2 757 655
<i>Total R-D</i>	<b>-26 700</b>	<b>-498 150</b>	<b>-236 522</b>	<b>-1 416 890</b>	<b>-114 627</b>	<b>526 586</b>



Le remboursement de la TVA – qui devrait être de 712 169 € - intervient avec un décalage de 2 ans. Dans le tableau et le graphe ci-dessus, il n'apparaît pas dans les recettes de 2020 à 2023 ce qui implique un résultat « à fin » positif pour la commune de Meyreuil.

## 12. Annexe 1 : glossaire

---

Il peut sembler utile de préciser quelques acronymes et définitions :

- CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (contrats aidés)
- CAF : Capacité d'Auto Financement DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
- CUI : Contrat Unique d'Insertion (contrats aidés)
- DADS : Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiée
- DGF : Dotation Globale de fonctionnement
- DGD : Dotation Générale de Décentralisation
- DSI : Dotation Spéciale Instituteurs (Logements)
- DSR : Dotation de Solidarité Rurale
- FNGIR : Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources
- FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
- FPIC : Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
- IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise
- IPC : Indice des Prix à la Consommation (inflation).
- PUP : Projet Urbain Partenarial
- TADM : Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations
- RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique de l'État.
- RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public
- SRU : Loi relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain
- TCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité
- TF : Taxe Foncière
- TFNB : Taxe Foncière sur le Non Bâti
- TH : Taxe d'habitation
- TLPE : Taxe Locale sur les Enseignes et Publicités Extérieures

**Les opérations réelles** : Elles ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs.

**Les opérations d'ordre** : Elles n'ont pas de conséquences sur la trésorerie :

- ✓ Elles ne représentent que des jeux d'écriture ;
- ✓ Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
- ✓ Elles sont retracées en dépenses et en recettes et sont équilibrées.



## 13. Annexe 2 : données & statistiques INSEE

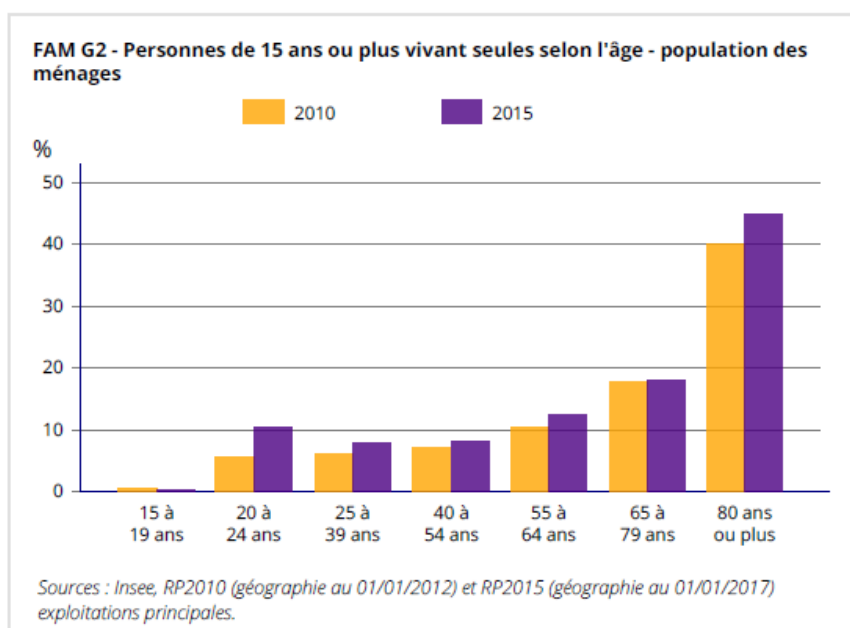
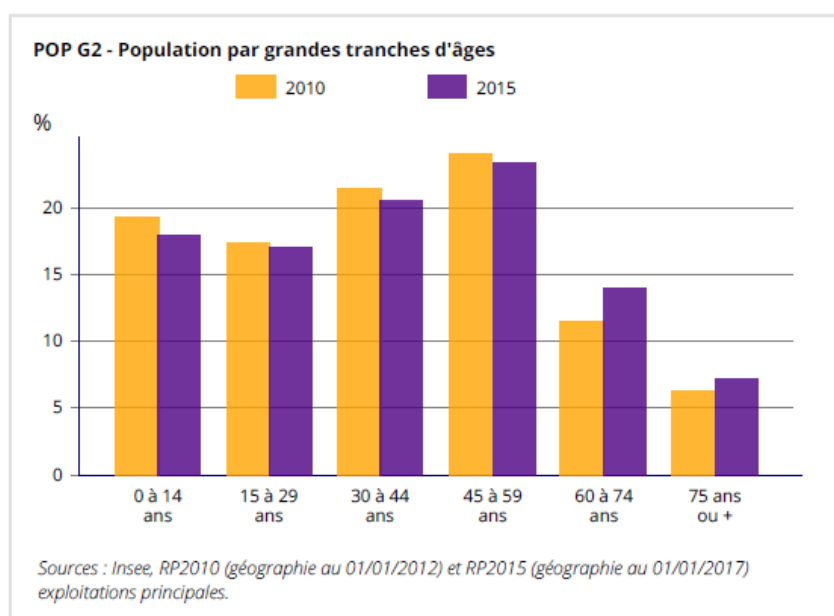
Il n'est pas de bonne gouvernance sans prise en compte des éléments statistiques de la population.

Les éléments du recensement donnent au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

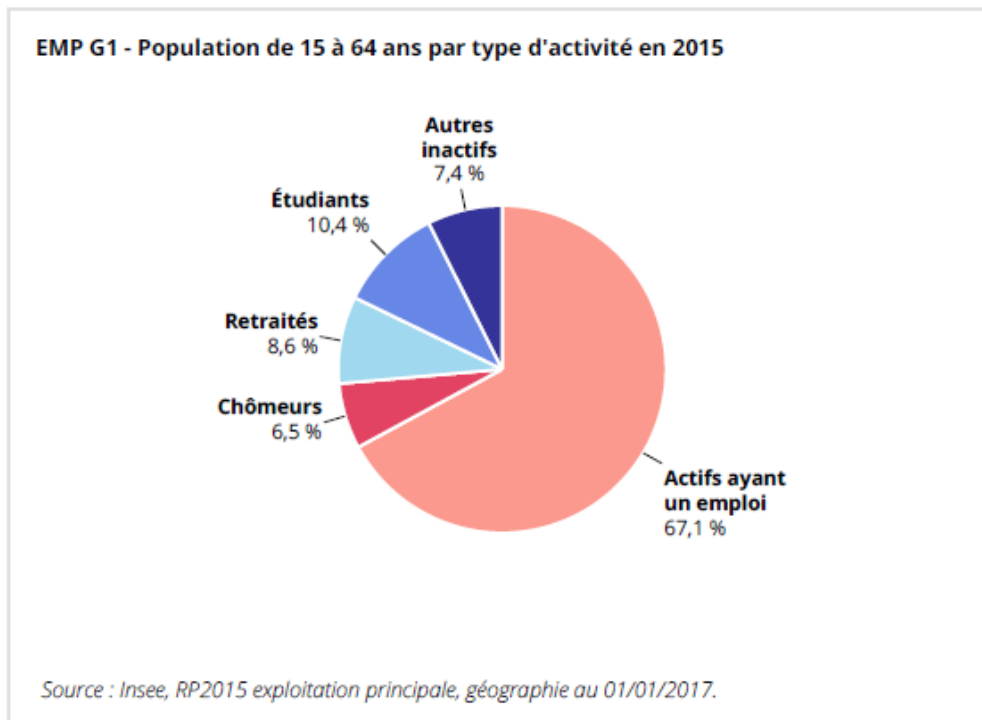
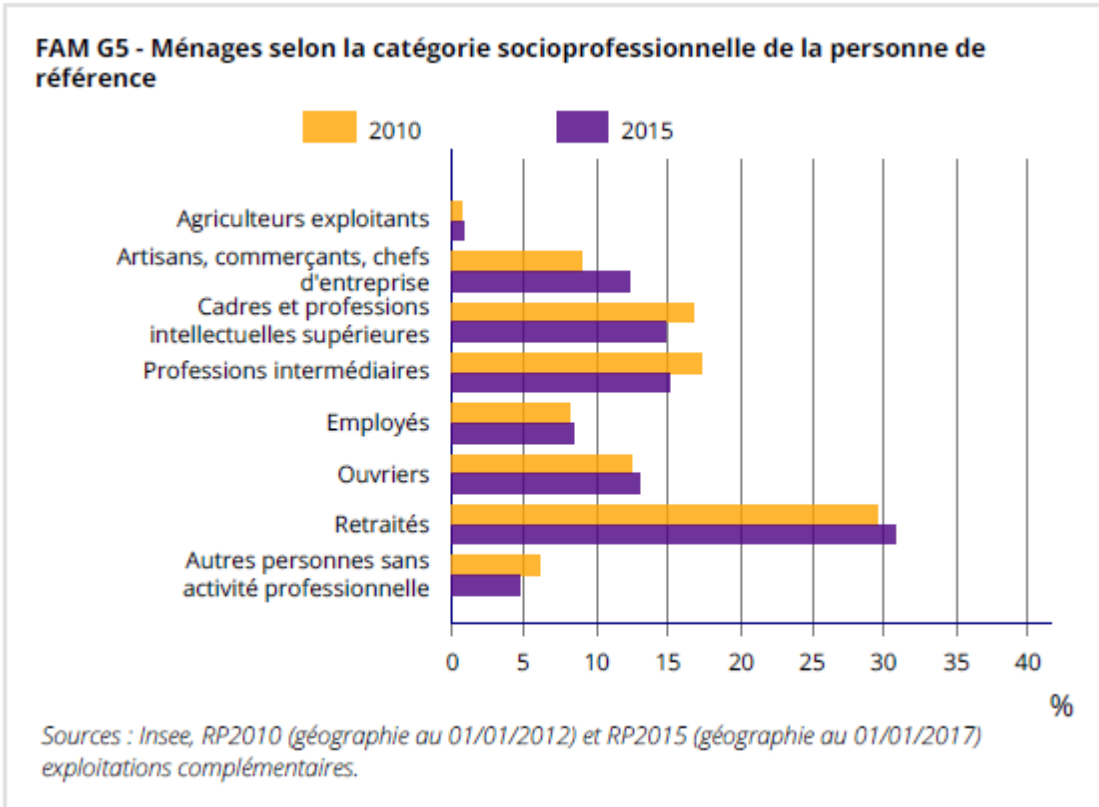
- Population totale recensée en 2018 : 5 796 ha.

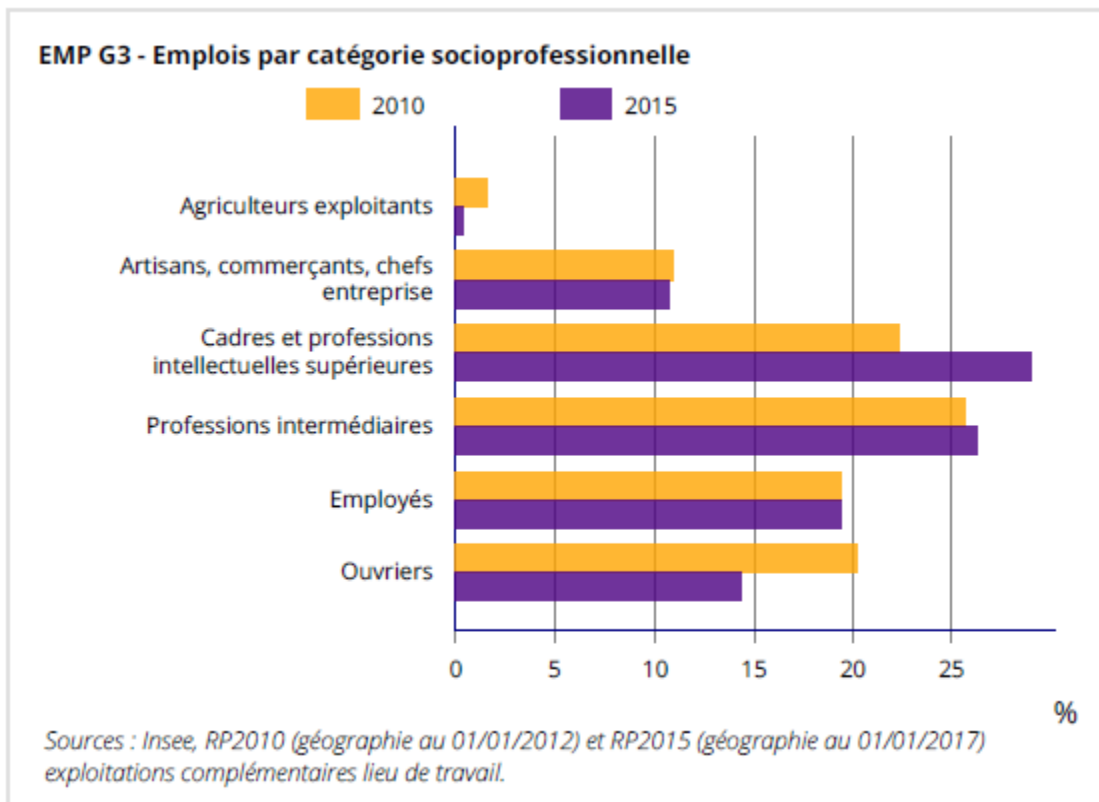
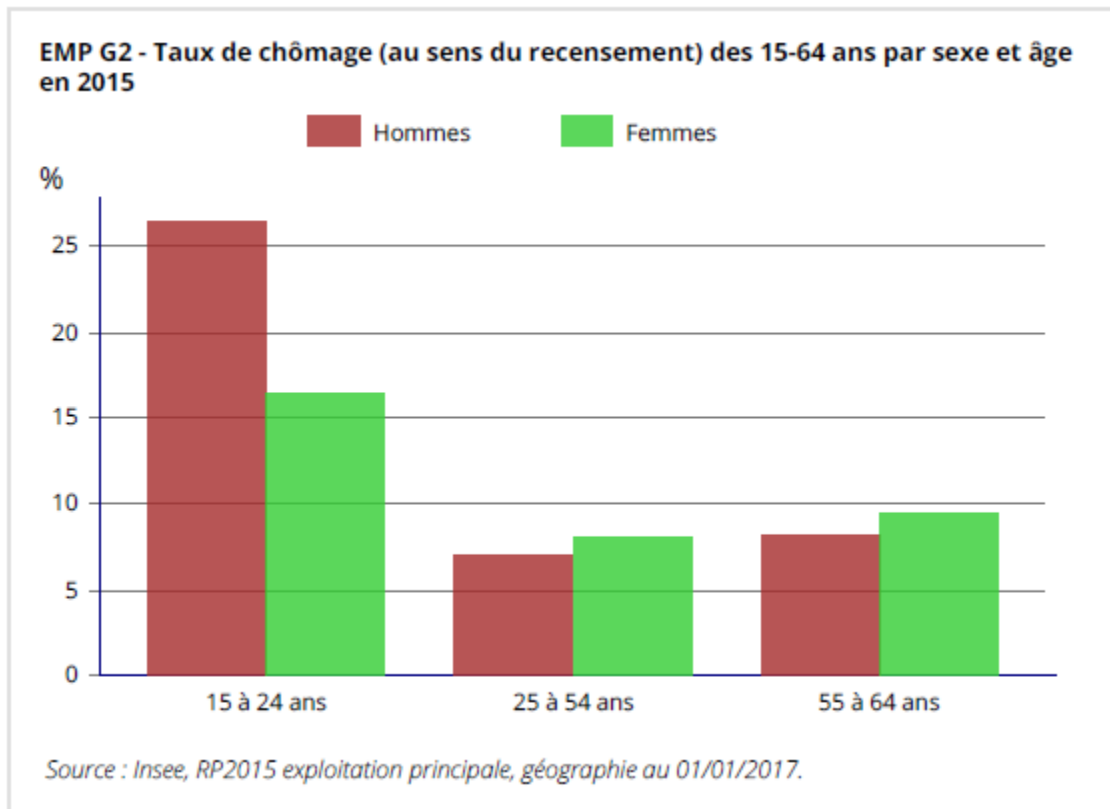
La méthode retenue par l'INSEE pour ses statistiques consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

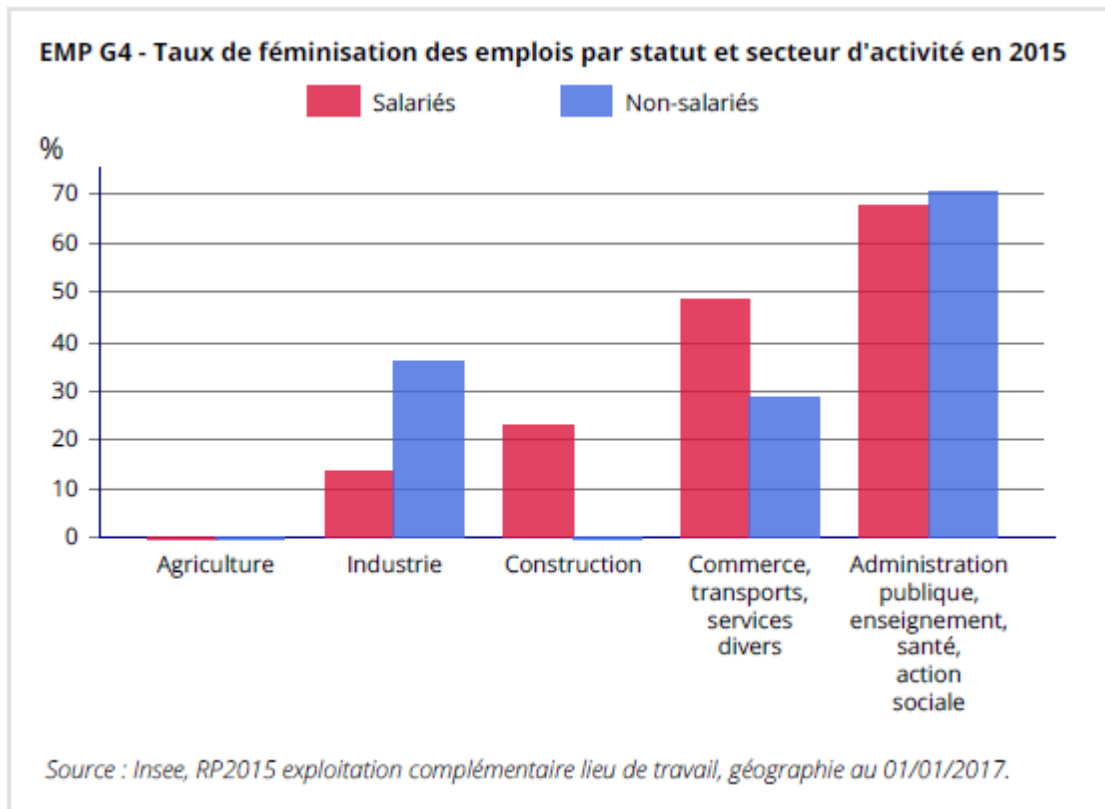
### 13.1 Tranches d'âges et personnes vivant seules



### 13.2 Catégories socio-professionnelles :





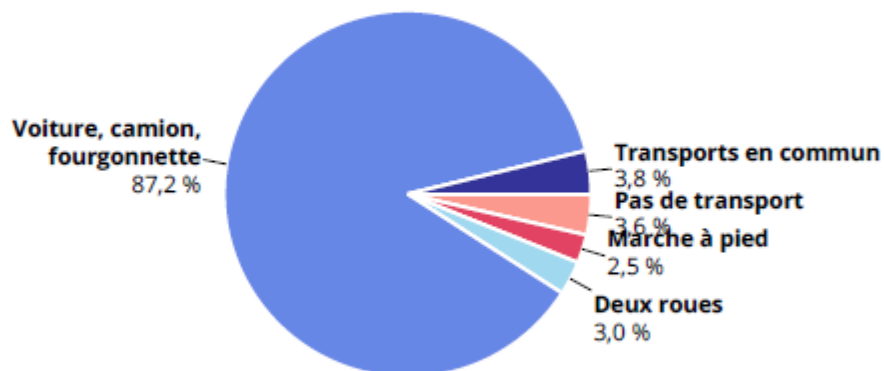


**Statuts et conditions d'emploi**

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 296</b>	<b>100</b>	<b>1 201</b>	<b>100</b>
<b>Salariés</b>	<b>965</b>	<b>74,4</b>	<b>1 055</b>	<b>87,9</b>
Titulaires de la fonction publique et CDI	880	67,9	922	76,8
CDD	49	3,8	101	8,4
Intérim	15	1,2	5	0,4
Emplois aidés	1	0,1	8	0,7
Apprentissage - Stages	19	1,6	19	1,6
<b>Non-salariés</b>	<b>332</b>	<b>25,6</b>	<b>146</b>	<b>12,1</b>
Indépendants	159	12,2	90	7,5
Employeurs	173	13,4	53	4,4
Aides familiaux	0	0	3	0,3

## Transports

### ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015

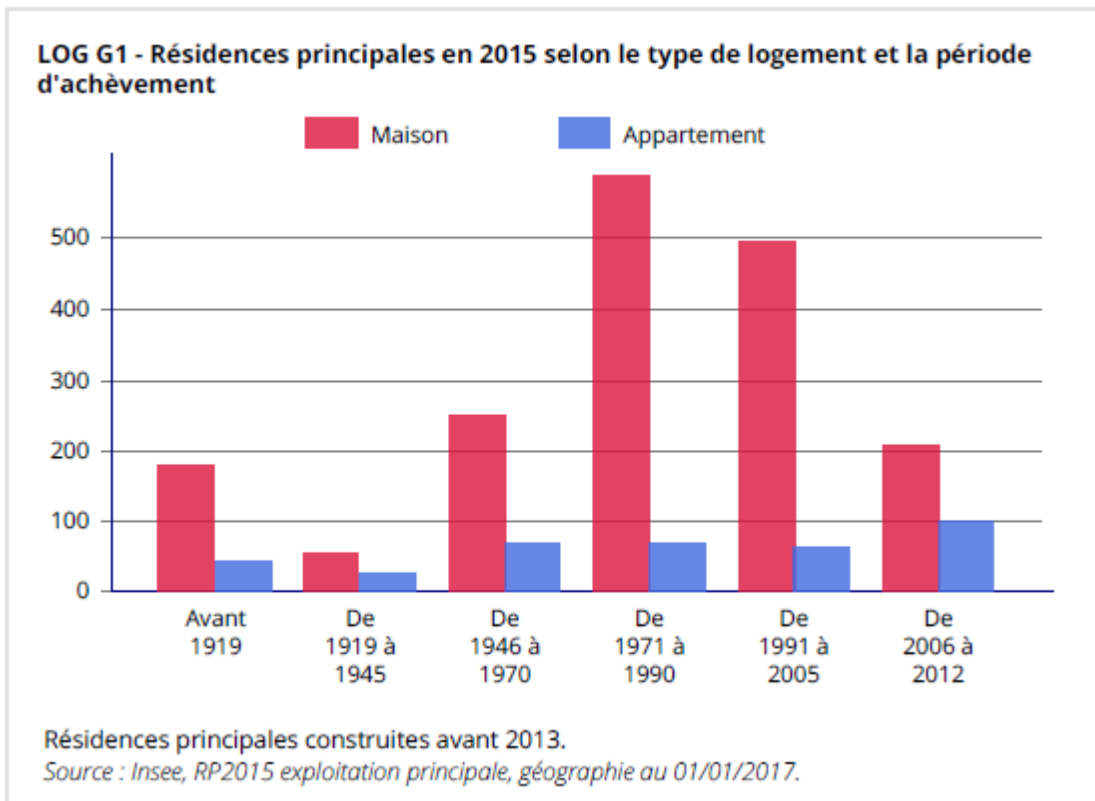


Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

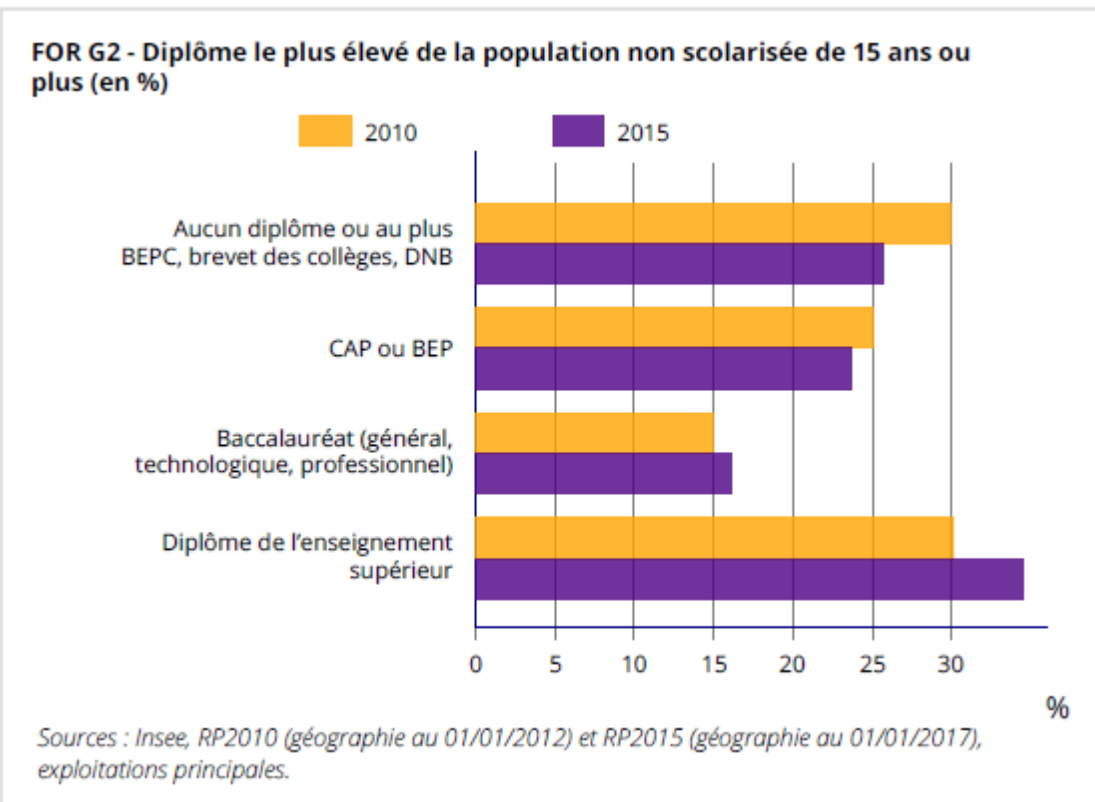
Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

## 13.3 Logement

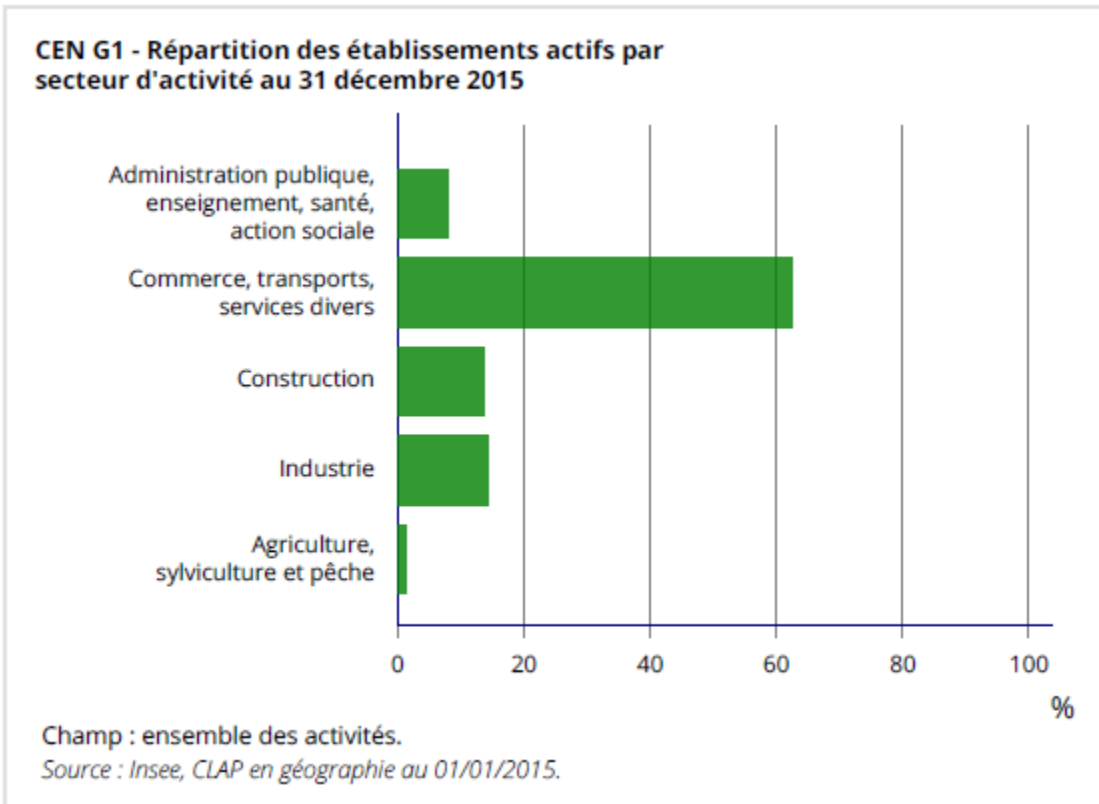
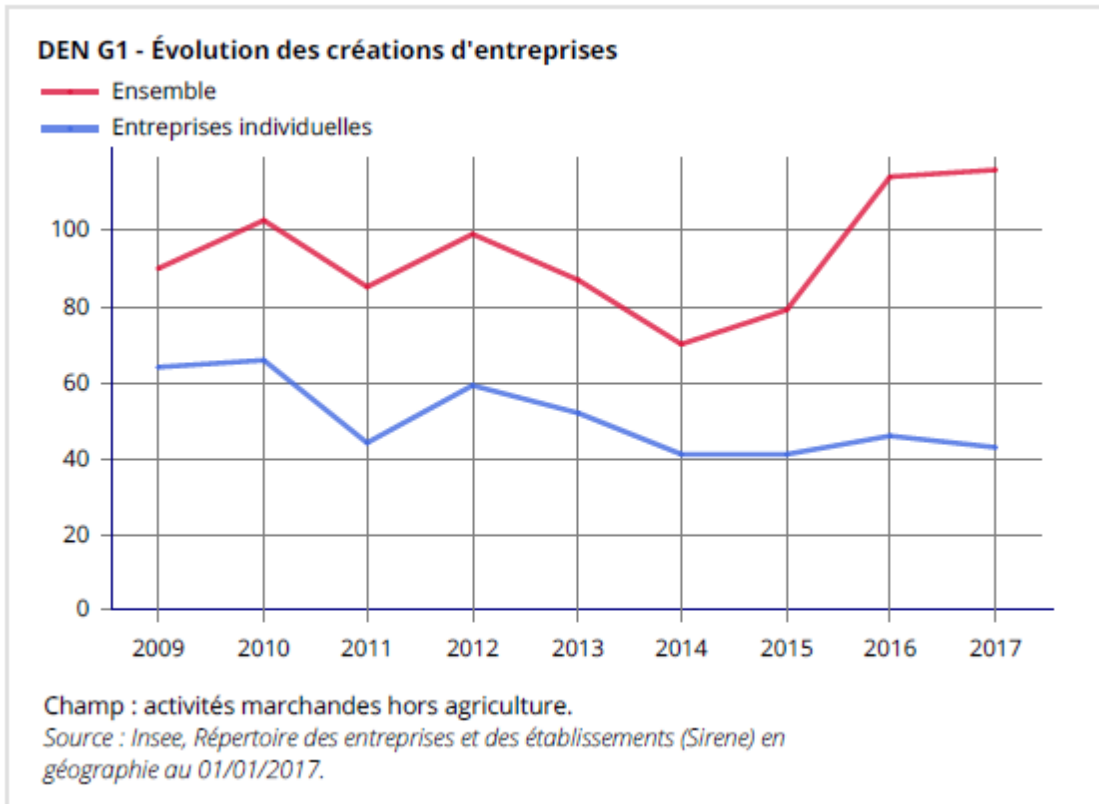
	2015	%	2010	%
<b>Ensemble</b>	<b>2 321</b>	<b>100</b>	<b>2 115</b>	<b>100</b>
Résidence principale	2179	93,9	2005	94,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	39	1,7	42	3,2
Logements vacants	103	4,5	68	3,2
Maisons	1 903	17,1	1 792	84,7
Appartements	396	0	309	14,6



### 13.4 Formations – études



## 13.5 Entreprises



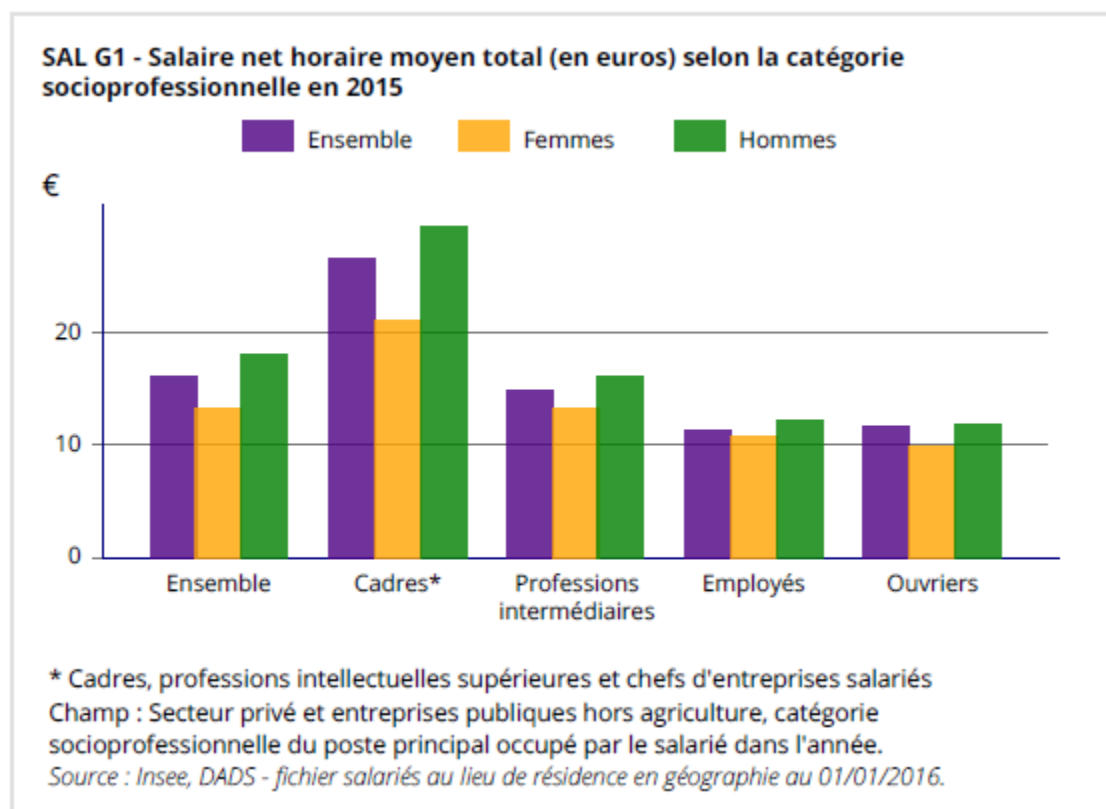
## 13.6 Revenus

2015

<b>Nombre de ménages fiscaux</b>	<b>2 228</b>
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	5 877,50
Médiane du revenu disponible par UC (en €)	24 101,00
Part de ménages fiscaux imposés en %	64,20

Part en %

<b>Ensemble</b>	<b>100</b>
<b>Revenus d'activité</b>	<b>81,00</b>
Dont salaires et traitements hors chômage	71,50
Dont indemnités chômage	2,80
Dont revenus non-salariés	7
<b>Pensions, retraites et rentes</b>	<b>21,2</b>
Revenus du patrimoine et autres	15,4
Ensemble des prestations sociales	2,7
Dont prestations familiales	1,4
Dont minimas sociaux	0,7
Dont prestations logement	0,6





**Revenus par UC (1)**

<b>2015</b>	
<b>Médiane du revenu par UC (en €)</b>	<b>24 101,00</b>
<b>Rapport interdécile (sans unité)</b>	<b>3,50</b>
1er décile (en €)	13 416,00
9ème décile (en €)	46 691,30

- (1) UC = Unité de consommation : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.